



DELIBERATION N° 2024-01

**SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
PEDAGOGIQUE**

DE L'EUR LEXSOCIÉTÉ

DU 04 juillet 2024

Objet : adoption des modalités de contrôle des connaissances 2024-2025

**LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR LEXSOCIÉTÉ DE L'ETABLISSEMENT
EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 49 et 51,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d' Université Côte d'Azur,
Vu l'arrêté n° 293/2020 du 08/12/2020 portant nomination de M. Xavier LATOUR en qualité de Directeur de l'EUR LEXSOCIÉTÉ,
Vu la délibération n° 2021-04 du 16/02/2021 du Conseil Académique d'universté Côte d'Azur relative aux délégations de compétences aux instances délibérantes des écoles universitaires de recherche et à celles d'autres composantes sans personnalité morale d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Après avoir délibéré, le conseil scientifique et pédagogique de l'EUR LEXSOCIÉTÉ

Adopte

Pour l'année universitaire 2024-2025 :

Modalités de contrôle des connaissances de la CAPACITE EN DROIT ;
Modalités de contrôle des connaissances de l'ANNEE PREPARATOIRE ;
Modalités de contrôle des connaissances du PORTAIL DROIT ;
Modalités de contrôle des connaissances de la LICENCE DROIT ;
Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit privé ;
Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit international et droit européen ;
Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Administration et liquidation des entreprises en difficulté ;

Ainsi que l'ensemble des règlements pédagogiques y afférent ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 34

Quorum : 17

Membres présents et représentés : 24

Abstentions : 0

Voix favorables : 24

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 09/07/2024

Le Doyen
Xavier LATOUR
Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'EUR

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 30/09/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 30/09/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



CAPACITÉ EN DROIT - 1^{ère} Année

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Marie-Odile DIEMER, MCF

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet, d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

I. Organisation

L'organisation de la première année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Capacité en Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE1 Droit privé 1	CM
Droit privé 1	30h
UE2 Droit public 1	CM
Droit constitutionnel	30h
UE3 Enseignement complémentaire 1	CM
Histoire institutionnelle 1	30h

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE4 Droit privé 2	CM
Droit privé 2	30h
UE5 Droit public 2	CM
Droit administratif	30h
UE6 Enseignement complémentaire 2	CM
Droit commercial : actes de commerce, personnes commerçantes, fonds de commerce	30h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 6 – Dispositif d'aménagement

Les étudiants peuvent suivre des ateliers de direction d'étude tout au long de l'année afin d'accroître leur chance de réussite.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la première année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 7 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 7.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies ([article 7.3](#)), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

L'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 9 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 10 – Redoublement :

Le redoublement sera interdit par principe si l'étudiant a moins de 6/20 de moyenne générale (sauf délibération spéciale du jury) ; sinon, le redoublement de l'année est autorisé une seule fois.

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 1

							1ère session		2ème session	
							Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE1 Droit privé 1		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit privé 1 (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	2H	ECRIT	2H
UE	UE2 Droit public 1		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit constitutionnel (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	2H	ECRIT	2H
UE	UE3 Enseignement complémentaire 2		1	OUI	OUI					
ECUE	Histoire institutionnelle		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 2

							1ère session		2ème session	
							Contrôle		Contrôle	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE4 Droit privé 2		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit privé 2 (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE5 Droit public 2		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit administratif		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE6 Enseignement complémentaire 2		1	OUI	OUI					
ECUE	Droit commercial		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	



CAPACITÉ EN DROIT – 2^{ème} Année

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Marie-Odile DIEMER, MCF

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet, d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

I. Organisation

L'organisation de la deuxième année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la deuxième année de Capacité en Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE1 Droit privé 3	CM
Droit pénal général et procédures pénales	30h
UE2 Droit public 3	CM
Droit administratif spécial	30h
UE3 Enseignement complémentaire 3	CM
Droit social	30h

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE4 Droit privé 4	CM
Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution	30h
UE5 Droit public 4	CM
Droit public : grands services publics	30h
UE6 Enseignement complémentaire 4	CM
Histoire des institutions	30h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 6 – Dispositif d'aménagement

Les étudiants peuvent suivre des ateliers de direction d'étude tout au long de l'année afin d'accroître leur chance de réussite.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la deuxième année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 7 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 7.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (**article 7.3**), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

L'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 9 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 10 – Redoublement :

Le redoublement sera interdit par principe si l'étudiant a moins de 6/20 de moyenne générale (sauf délibération spéciale du jury) ; sinon, le redoublement de l'année est autorisé une seule fois.

Article 11 – Poursuite d'études :

La validation du Certificat de Capacité en Droit donne accès de plein droit à la 1^{ère} année de Licence de Droit. Une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 donne un droit d'accès direct en 2^{ème} année de Licence de Droit.

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 3

							1ère session		2ème session	
							Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE1 Droit privé 3		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit pénal général et procédure pénale		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE2 Droit public 3		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit administratif spécial		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE3 Enseignement complémentaire 3		1	OUI	OUI					
ECUE	Droit social		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 4

							1ère session		2ème session	
							Contrôle		Contrôle	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE4 Droit privé 4		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE5 Droit public 4		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit public : grands services publics		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE6 Enseignement complémentaire 4		1	OUI	OUI					
ECUE	Histoire des institutions 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	



ANNÉE PRÉPARATOIRE DE DROIT

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Stéphanie MACCAGNAN, Professeur

L'Année Préparatoire de Droit est destinée à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et les bases indispensables pour accéder à la Licence de Droit et Science Politique.

I. Organisation

L'organisation de l'Année Préparatoire se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de l'Année Préparatoire est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD), revêtant parfois la forme d'« ateliers ».

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Enseignements fondamentaux 1 » :

UE1 Enseignements fondamentaux 1	CM	TD
Droit privé 1	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Enseignements fondamentaux 2 » :

UE2 Enseignements fondamentaux 2	CM	TD
Introduction au Droit constitutionnel	30h	15h

Article 2.3 : Les étudiants doivent suivre trois enseignements au sein de l'UE « Enseignements d'ouverture ». Les deux premiers sont obligatoires :

UE3 Enseignements d'ouverture	CM
Culture générale 1	30h
Histoire des institutions	30h

Le troisième est laissé au choix de l'étudiant. Ces enseignements sont communs au programme de la Licence 1 :

Introduction à la science politique (choix n°1)	30h
Relations internationales (choix n°2)	30h

Article 2.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois enseignements au sein de l'UE « Ateliers d'expression et tutorat » :

UE4 Ateliers d'expression et tutorat	TD
Français 1	15h
Soutien méthodologique 1	30h
Approfondissement en anglais 1	10h

Article 2.5 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements des deux UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr

UE Compétences transversales 1
Anglais 1
Grands défis sociétaux : intelligence artificielle 1
UE Compétences transversales 2
Compétences écrites 1
Passeport étudiant

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Enseignements fondamentaux 3** » :

UE Enseignements fondamentaux 3	CM	TD
Droit privé 2	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Enseignements fondamentaux 4** » :

UE Enseignements fondamentaux 4	CM	TD
Introduction au Droit administratif	30h	15h

Article 3.3 : Les étudiants doivent suivre trois enseignements au sein de l'UE « **Enseignements complémentaires** ». Le premier enseignement est obligatoire :

UE Enseignements complémentaires	CM
Culture générale 2	30h

Le deuxième enseignement est laissé au choix de l'étudiant. Ces enseignements sont communs au programme de la Licence 1 :

Vie politique française (choix n°1)	30h
Grands systèmes juridiques (choix n°2)	30h
Organisation administrative (choix n°3)	30h

Le troisième enseignement est laissé au choix de l'étudiant :

Introduction au Droit commercial (choix n°1)	30h
Droit civil complémentaire, famille et incapacité (choix n°2)	30h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois enseignements au sein de l'UE « **Ateliers d'expression et tutorat** » :

UE Ateliers d'expression et tutorat	TD
Français 2	15h
Soutien méthodologique 2	30h
Approfondissement en anglais 2	10h

Article 3.5 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements des deux UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr

UE Compétences transversales 3
Anglais 2
Grands défis sociétaux : transition socio-écologique 1
UE compétences transversales 4
Compétences informationnelles 1
Compétences numériques 1

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 6 – Dispositif d'aménagement « oui si »

Les étudiants de l'Année Préparatoire ont l'obligation de respecter leurs engagements prévus dans le contrat pédagogique et le présent règlement. Le non-respect du dispositif prévu (délibération N°2018-106) vaut renonciation de la part de l'étudiant, et pourrait entraîner sa désinscription administrative le cas échéant.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de l'Année Préparatoire se déroule selon les modalités suivantes :

Article 7 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 7.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UE des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 7.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 8 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 9 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 7.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 9.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 9.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 10 – Bonus :

Les étudiantes et les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 11 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 12 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des six inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois ; le triplement est accordé sur autorisation du Jury.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

Article 13 – Poursuite d'études :

La validation de l'Année Préparatoire donne accès de plein droit à la 1ère année de Licence. Une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 peut donner un droit d'accès direct en Licence 2 après délibération du jury.

Article 14 – Reprise d'acquis :

Les enseignements suivants sont communs au programme de Licence 1 :

- Introduction à la science politique ;
- Vie politique française ;
- Relations internationales ;
- Grands systèmes juridiques ;
- Organisation administrative ;
- Tous les enseignements de compétences transversales

En cas de validation de ces derniers, la note obtenue sera automatiquement conservée lors de l'année de Licence 1.

ANNÉE PRÉPARATOIRE - SEMESTRE 1

								1ère session		2ème session		
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE Ens. Fondamentaux : Droit privé 1	6	2	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Ens. Fondamentaux : intro. au droit constitutionnel	6	2	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Enseignements d'Ouverture	6	2	OUI	OUI							
ECUE	Culture générale 1		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	2H	ECRIT	2H
ECUE	Histoire des institutions		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Introduction à la science politique		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Relations internationales		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE Ateliers d'Expression et Tutorat	6	2	OUI	OUI							
ECUE	Français 1		1	OUI	OUI	CCI		2			ECRIT	1H
ECUE	Soutien méthodologique 1		1	OUI	OUI	CCI		2			ECRIT	1H
ECUE	Approfondissement en anglais 1		1	OUI	OUI	CCI		2			ORAL	
UE	UE Compétences transversales 3	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Anglais2	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Grands défis sociétaux : transition socio-écologique 1	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
UE	UE Compétences transversales 4	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Compétences informationnelles	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Passeport numériques	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

ANNÉE PRÉPARATOIRE - SEMESTRE 2

								1ère session		2ème session		
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE Ens. fondamentaux : droit privé 2	6	2	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Ens. fondamentaux : intro. au droit administratif	6	2	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE8 Enseignements Complémentaires	6	2	OUI	OUI							
ECUE	Culture générale 2		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	2H	ECRIT	2H
ECUE	Vie politique française		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Grands systèmes juridiques		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Organisation administrative		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Introduction au Droit commercial		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Droit civil complémentaire, famille et incapacité		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE Ateliers d'Expression et Tutorat	6										
ECUE	Français 2		1	OUI	OUI	CCI		2			ECRIT	1H
ECUE	Soutien méthodologique 2		1	OUI	OUI	CCI		2			ECRIT	1H
ECUE	Approfondissement en anglais 2		1	OUI	OUI	CCI		2			ORAL	
UE	UE Compétences transversales 3	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Anglais2	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Grands défis sociétaux : transition socio-écologique 1											
UE	UE Compétences transversales 4	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Compétences informationnelles	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Passeport numériques											

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté



LICENCE DROIT, 1^{ère} année (L1)

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Marc-Antoine GRANGER, MCF HDR

I. Organisation

L'organisation de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé de blocs de compétences, eux-mêmes composés d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Bloc
4. Unité d'Enseignement (UE)
5. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux unités d'enseignements fondamentaux suivantes :

FONDAMENTAUX 1	CM	TD
UE Droit civil - les personnes	30h	13h30
UE Droit constitutionnel 1	30h	13h30

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Enseignements d'ouverture 1 » :

UE Enseignements d'ouverture 1	CM
Histoire des institutions avant 1789	30h
Relations internationales	30h

Article 2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Enseignements d'ouverture 2 » :

UE Enseignements d'ouverture 2	CM
Introduction au droit	30h
Introduction à la science politique	30h

Article 2.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements des deux UE de « compétences transversales ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr

UE Compétences transversales 1
Anglais 1
Grands défis sociétaux : intelligence artificielle 1
UE Compétences transversales 2
Compétences écrites 1

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignements fondamentaux suivantes

FONDAMENTAUX 2	CM	TD
UE Droit civil – La famille	30h	13h30
UE Droit constitutionnel 2	30h	13h30
UE Histoire des systèmes normatifs	30h	13h30

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants de l'UE « Enseignements complémentaires » :

UE7 Enseignements complémentaires	CM
Organisation administrative	30h
Vie politique française	30h

Et choisir un enseignement parmi les choix suivants :

Grands système juridique (choix n°1)	30h
Histoire des institutions après 1789 (choix n°2)	30h

Article 3.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements des deux UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr

UE Compétences transversales 3
Anglais 2
Grands défis sociétaux : transition socio-écologique 1
UE compétences transversales 4
Compétences informationnelles 1
Compétences numériques 1

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, Bloc y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement. La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en session 1 en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD.

Article 9 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCarts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 1 - SEMESTRE 1

								1ère session			2nd session	
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
BLOC	Acquérir des connaissances fondamentales et résoudre un problème juridique - 1			NON	NON							
UE	UE Droit civil - les personnes	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit constitutionnel 1	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
BLOC	Situer ses connaissances fondamentales dans leur environnement - 1			NON	NON							
UE	UE Enseignement d'ouverture 1	6	2	OUI	OUI							
ECUE	Histoire des institutions avant 1789		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Relations internationales		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE Enseignements d'ouverture 2	6	2									
ECUE	Introduction au droit		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Introduction à la science politique		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE Compétences transversales 1	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Anglais1	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Grands défis sociétaux : intelligence artificielle 1	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
UE	UE Compétences transversales 2	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Compétences écrites 1	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Passeport étudiant	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

LICENCE 1 - SEMESTRE 2

								1ère session			2nd session	
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
BLOC	Acquérir des connaissances fondamentales et résoudre un problème juridique - 2			NON	NON							
UE	UE Droit civil - La famille	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit constitutionnel 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Histoire des systèmes normatifs	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
BLOC	Situer ses connaissances fondamentales dans leur environnement - 2			NON	NON							
UE	UE Enseignements complémentaires	6	3	OUI	OUI							
ECUE	Organisation administrative		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Vie politique française		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Grands systèmes juridiques		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Histoire des institutions après 1789		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE Compétences transversales 3	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Anglais2	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Grands défis sociétaux : transition socio-écologique 1	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
UE	UE Compétences transversales 4	3	0,5	OUI	OUI							
ECUE	Compétences informationnelles	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Passeport numériques	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté



LICENCE DROIT, 2^{ème} année (L2)

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Marc-Antoine GRANGER, MCF HDR

I. Organisation

L'organisation de la deuxième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé de blocs de compétences, eux-mêmes composés d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Bloc
4. Unité d'Enseignement (UE)
5. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux unités d'enseignements fondamentaux suivantes :

FONDAMENTAUX 3	CM	TD
UE Droit administratif général 1	30h	13h30
UE Droit des obligations	30h	13h30

Article 2.2 : Les étudiants doivent suivre obligatoirement les trois enseignements au sein de l'UE « **Renforcement de la culture juridique 1** ».

UE Renforcement de la culture juridique 1	CM
Droit pénal général 1	30h
Finances publiques	30h
Fondamentaux de la science politique	30h

Article 2.3 : Les étudiants doivent suivre obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE « **Renforcement de la culture juridique 2** ».

UE Renforcement de la culture juridique 2	CM
Introduction au droit des affaires	30h
<i>1 UE au choix parmi :</i>	
Droit de la fonction publique	30h
Droit public du numérique	30h
Histoire de droit de la famille	30h

Article 2.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr

UE Compétences transversales 3



Anglais
Compétences informationnelles
Compétences préprofessionnalisation

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent choisir entre le **parcours pédagogique DROIT** et le **parcours pédagogique SCIENCE POLITIQUE**.

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre trois unités d'enseignements fondamentaux. Le choix des fondamentaux du parcours « SCIENCE POLITIQUE » conditionne l'accès en troisième année de Licence parcours « DROIT » (cf. article 12) :

FONDAMENTAUX 4					
Parcours « DROIT »	CM	TD	Parcours « SCIENCE POLITIQUE »	CM	TD
UE Droit administratif général 2	30h	13h30	UE Fondamentaux de la science politique	30h	13h30
UE Droit des obligations 2	30h	13h30	<i>2 UE au choix parmi :</i>		
UE Droit pénal général 2	30h	13h30	UE Droit administratif général 2	30h	13h30
			UE Droit des obligations 2	30h	13h30
			UE Droit pénal général 2	30h	13h30

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre trois enseignements au sein de l'UE « Enseignements complémentaires ».

Enseignements complémentaires			
Parcours « DROIT »	CM	Parcours « SCIENCE POLITIQUE »	CM
Institutions européennes	30h	Institutions européennes	30h
Fondamentaux de la science politique 2	30h	<i>1 ECUE au choix non choisie en fondamentaux 4 parmi :</i>	
<i>1 UE au choix parmi :</i>		Droit administratif général 2	30h
Théorie générale de l'impôt	30h	Droit pénal général 2	30h
Histoire de la justice	30h	Droit des obligations 2	30h
Histoire du droit des obligations	30h	<i>1 ECUE au choix parmi :</i>	
		Théorie générale de l'impôt	30h
		Histoire de la justice	30 h
		Histoire du droit des obligations	30 h

Article 3.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr

UE Compétences transversales 3
Anglais 4
Compétences écrites 2
Compétences numériques 2

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense

d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la deuxième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, Blocs y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensés entre elles supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement. La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en session 1 en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD.

**Article 9 – Bonus :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

Article 12 – Prérequis Licence 3 :

Les étudiants autorisés à poursuivre en troisième année de Licence devront impérativement avoir suivi un enseignement de TD en droit privé et un enseignement de TD en droit public au semestre 4 pour s'inscrire en parcours « DROIT ».

LICENCE 2 - SEMESTRE 3

								1ère session		2ème session		
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle Terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
BLOC	Acquérir des connaissances fondamentales et résoudre un problème juridique - 3			NON	NON							
UE	UE Droit des obligations 1	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit administratif général 1	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
BLOC	Situer ses connaissances fondamentales dans leur environnement - 3			NON	NON							
UE	UE Renforcement de la culture juridique 1	6	3	OUI	OUI							
ECUE	Droit pénal général 1		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Fondamentaux de la science politique 1		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Finances publiques		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE Renforcement de la culture juridique 2	6	2	OUI	OUI							
ECUE	Introduction au droit des affaires		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Droit de la fonction publique		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
ECUE	Histoire du droit de la famille		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit public du numérique		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI							
ECUE	Anglais	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Compétences informationnelles											
ECUE	Compétences préprofessionnalisation											

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

**Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

LICENCE 2 - SEMESTRE 4

								1ère session		2ème session		
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle Terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Parcours pédagogique "DROIT"												
BLOC	Acquérir des connaissances fondamentales et résoudre un problème juridique - 4			NON	NON							
UE	UE Droit des obligations 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit administratif général 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit Pénal Général 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
BLOC	Situer ses connaissances fondamentales dans leur environnement - 4			NON	NON							
UE	UE Enseignements complémentaires	6	3	OUI	OUI							
ECUE	Institution européenne		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Théorie générale de l'impôt		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
ECUE	Histoire de la justice		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
ECUE	Histoire du Droit des obligations		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI							
ECUE	Anglais	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Compétences écrites											
ECUE	Compétences numériques											
Parcours pédagogique "SCIENCE POLITIQUE"												
BLOC	Acquérir des connaissances fondamentales et résoudre un problème juridique - 4			NON	NON							
UE	UE Fondamentaux science politique 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit des obligations 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit administratif général 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE Droit Pénal Général 2	6	5	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT	3H
BLOC	Situer ses connaissances fondamentales dans leur environnement - 4			NON	NON							
UE	UE Enseignements complémentaires	6	3	OUI	OUI							
ECUE	Institution européenne		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Droit administratif général 2		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Droit pénal général 2		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Droit des obligations 2		1	OUI	OUI	CT			ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Théorie générale de l'impôt		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
ECUE	Histoire de la justice		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
ECUE	Histoire du Droit des obligations		1	OUI	OUI	CT			ORAL*		ORAL*	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI							
ECUE	Anglais	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr										
ECUE	Compétences écrites											
ECUE	Compétences numériques											

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

*Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve orale est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.



LICENCE DROIT, 3^{ème} année (L3)

Parcours « DROIT »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025
Responsable pédagogique : Marc-Antoine GRANGER, MCF HDR

I. Organisation

L'organisation de la troisième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 5 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux unités d'enseignements « **fondamentaux** » à choisir parmi :

FONDAMENTAUX 5	CM	TD
UE Droit des sociétés	30h	13h30
UE Droit des biens	30h	13h30
UE Droit général de l'Union Européenne	30h	13h30
UE Droit du travail 1	30h	13h30
UE Droit international public	30h	13h30
UE Droit des libertés fondamentales	30h	13h30

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre trois enseignements non sélectionnés en enseignements fondamentaux parmi les choix proposés dans l'UE « **Accentuation de la spécialisation** » :

UE Accentuation de la spécialisation	CM
Droit des sociétés	30h
Droit des biens	30h
Droit général de l'Union Européenne	30h
Droit du travail 1	30h
Droit international public	30h
Droit des libertés fondamentales	30h

Article 2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans l'UE « **Enseignements complémentaires** » :

UE Enseignements complémentaires	CM
Droit des contrats publics	30h
Régime général des obligations	30h

Fiscalité de l'entreprise	30h
Histoire des idées politiques	30h
Etat, nation, citoyenneté	30h

Article 2.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr à l'exception du TD d'anglais :

UE Compétences transversales	TD
Compétences numériques 3	
Compétences écrites 3	
Anglais 5	15h

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux unités d'enseignements « **fondamentaux** » à choisir parmi :

FONDAMENTAUX 6	CM	TD
UE Droit spécial des sociétés	30h	13h30
UE Droit des sûretés	30h	13h30
UE Droit matériel de l'Union Européenne	30h	13h30
UE Procédure pénale	30h	13h30
UE Droit administratif des biens	30h	13h30
UE Droit du travail 2	30h	13h30

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre trois enseignements non sélectionnés en enseignements fondamentaux parmi les choix proposés dans l'UE « **Accentuation de la spécialisation** » :

UE Accentuation de la spécialisation	CM
Droit spécial des sociétés	30h
Droit des sûretés	30h
Droit matériel de l'Union Européenne	30h
Droit du travail 2	30h
Procédure pénale	30h
Droit administratif des biens	30h

Article 3.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans l'UE « **Enseignements complémentaires** » :

UE Enseignements complémentaires	CM
Histoire du droit de la propriété	30h
Histoire des idées politiques 2	30h
Propriété littéraire et artistique	30h
Fiscalité des personnes	30h
Elections et participations politiques	30h
Contentieux publics	30h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr à l'exception du TD d'anglais :

UE Compétences transversales 6	TD
Compétences numériques 3	
Compétences écrites 3	
Anglais 6	15h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la troisième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, UG y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement. La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en session 1 en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD.

Article 9 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCarts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

L'attribution d'une mention en Licence 3 est reportée sur le diplôme national de Licence.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 3 DROIT - SEMESTRE 5

							1ère session		2ème session		
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
BLOC	Enseignements fondamentaux 5			NON	NON						
UE	UE Droit des sociétés 1	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit des sociétés 1 (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit des sociétés 1 (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Régime général des obligations	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit des biens (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit ds biens (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit général de l'Union Européenne	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit général de l'Union Européenne (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit général de l'Union Européenne (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit du travail 1	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit du travail 1 (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit du travail 1 (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit international public 1	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit international public (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit international public (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit des libertés fondamentales	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit des libertés fondamentales (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit des libertés fondamentales (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Accentuation de la spécialisation	6	3	OUI	OUI						
ECUE	Droit des sociétés 1		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit des biens		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit général de l'Union Européenne		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit du travail 1		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit international public		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit des libertés fondamentales		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
UE	UE Enseignements complémentaires	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Droit des contrats publics		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Fiscalité de l'entreprise		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Régime général des obligations		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Histoire des idées politiques		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Etat, nation, citoyenneté		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 3										
ECUE	Informationnelles 3										
ECUE	Anglais 5										

Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr

CT : contrôle terminal
CCI : contrôle continu intégral
CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal
NN : non noté

*Au-delà de 60 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 100 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.

**Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.

LICENCE 3 DROIT - SEMESTRE 6

							1ère session		2ème session		
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
BLOC	Enseignements fondamentaux 6			NON	NON						
UE	UE Droit spécial des sociétés 2	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit spécial des sociétés 2 (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit spécial des sociétés 2 (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit des sûretés	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit des sûretés (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit des sûretés (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit matériel de l'UE	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Procédure pénale	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Procédure pénale (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Procédure pénale (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit administratif des biens	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit administratif des biens (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit administratif des biens (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Droit du travail 2	6	5	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Droit du travail 2 (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Droit du travail 2 (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE Accentuation de la spécialisation	6	3	OUI	OUI						
ECUE	Droit spécial des sociétés 2		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit des sûretés		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Procédure pénale		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit administratif des biens		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
ECUE	Droit du travail 2		1	OUI	OUI	CT		ORAL*		ORAL*	
UE	UE Enseignements complémentaires	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Histoire du droit de la propriété		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Histoire des idées politiques 2		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Propriété littéraire et artistique		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Fiscalité des personnes		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Elections et participations politiques		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
ECUE	Contentieux publics		1	OUI	OUI	CT		ORAL**		ORAL**	
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 3										
ECUE	Pré-professionnalisation 3										
ECUE	Anglais 6										

Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

*Au-delà de 60 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 100 inscrits par groupe CM, l'épreuve orale est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.

**Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve orale est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.

LICENCE DROIT, 3^{ème} année (L3)

Parcours « SCIENCE POLITIQUE »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Soline LAPLANCHE-SERVIGNE, MCF et Vincent MARTIGNY, Professeur

I. Organisation

L'organisation de la troisième année de Licence de droit parcours « Science Politique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la troisième année de Licence de Droit parcours « Science Politique » est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 5 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « **Dynamiques politiques** » :

UE Dynamiques politiques	CM	TD
Etat, nation, citoyenneté	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Sociologie et science politique** »

UE Sociologie et science politique	CM	TD
Sciences sociales du politique	30h	
Méthodologie de la science politique		20

Article 2.3 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Institutions et administrations** » :

UE Institutions et administrations	CM
Politiques des identités (« race », genre, classe)	30h
Sociologie des administrations	30h

Article 2.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE « **Ouverture internationale et juridique 1** ». L'enseignement de « Politique internationale » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant(e) :

UE Ouverture internationale et juridique 1	CM
Politique internationale	30h
Droit général de l'Union Européenne (choix n°1)	30h
Droit international public (choix n°2)	30h

Histoire des idées politiques (choix n°3)	30h
---	-----

Article 2.5 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr à l'exception du TD d'anglais.

UE Compétences transversales 5	TD
Compétences numériques 3	
Compétences informationnelles 3	
Anglais 5	15h

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « **Régulations politiques** » :

UE Régulations politiques	CM	TD
Introduction à l'analyse des politiques publiques	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements de l'UE « **Cadres et actions politiques** » :

UE Cadres et actions politiques	CM	TD
Participations et mobilisations politiques	30h	
Culture générale		20h

Article 3.3 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux enseignements de l'UE « **Pouvoir et débats politiques** » :

UE Pouvoir et débats politiques	CM
Grandes controverses françaises	30h
Médias et pouvoirs	30h

Article 3.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE « **Ouverture internationale et juridique 2** ». L'enseignement de « politique comparée : État et démocratie en Europe » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant(e) :

UE Ouverture internationale et juridique 2	CM
Politique comparée : État et démocratie en Europe	30h
Droit matériel de l'Union Européenne (choix n°1)	30h
Histoire des idées politiques 2 (choix n°2)	30h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr à l'exception du TD d'anglais.

UET Compétences transversales 6	TD
Compétences écrites 3	
Compétences préprofessionnelles 3	
Anglais 6	15h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant(e) pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiantes et les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Elles et ils peuvent demander

une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances la troisième année de Licence de Droit parcours « Science Politique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensés entre elles supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant(e) est convoqué(e) en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant(e) doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il ou elle n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant(e) doit passer une épreuve unique pour les UE « dynamiques politiques » et « régulations politiques » dans laquelle il ou elle n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiantes et les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

L'attribution d'une mention en Licence 3 est reportée sur le diplôme national de Licence.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

MASTER 1 DROIT PRIVÉ

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Christine COURTIN, PR

La mention de master Droit privé d'Université Côte d'Azur vise à former et à préparer les étudiants aux différents métiers du monde judiciaire (notaire, avocat, huissier, mandataire judiciaire, etc.) ainsi qu'à toutes les professions du droit qui peuvent se rencontrer dans les administrations, les entreprises ou le secteur associatif.

L'objectif général du master Droit privé est de proposer une formation de haut niveau en droit privé, générale en M1, puis dans des domaines spécifiques du droit privé dans les différentes spécialités de M2. Le M1 et certaines des spécialités de M2 constituent des formations classiques dans toute faculté de droit.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit privé se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit privé est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux UE parmi les choix proposés dans le **BLOC 1 « enseignements fondamentaux 1 »** :

BLOC ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1	CM	TD
UE 1 : Droit pénal spécial 1	30h	15h
UE 2 : Droit des régimes matrimoniaux	30h	15h
UE 3 : Procédure civile 1	30h	15h
UE 4 : Contrats spéciaux et techniques contractuelles	30h	15h

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre un enseignement qui ne soit pas déjà sélectionné dans le BLOC 1 parmi les choix proposés dans l'**UE 5 « Enseignements fondamentaux 2 »** :

UE 5 : enseignements fondamentaux 2	CM
Droit pénal spécial 1	30h
Droit des régimes matrimoniaux	30h
Procédure civile 1	30h
Contrats spéciaux et techniques contractuelles	30h

Et obligatoirement suivre un enseignement parmi les choix suivants :

Droit international privé	30h
Criminologie et droit post-sentenciel	30h
Droit processuel	30h
Droit des assurances	30h
Droit de la santé	30h

Article 1.1.3 : les étudiants doivent obligatoirement suivre tous les enseignements qui composent l'**UE 6 « PPR 1 »**

UE 6 : PPR	TD
-------------------	-----------

Anglais	15h
Méthodologie	15h
Conférences	

Article 1.1.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre 2 enseignements non choisis dans le BLOC 1 et l'UE5 parmi les choix proposés dans l'**UE 7 « enseignements complémentaires 2 »** :

UE 7 : Enseignements complémentaires 1	CM
Droit pénal spécial 1	30h
Droit des régimes matrimoniaux	30h
Procédure civile 1	30h
Contrats spéciaux et techniques contractuelles	30h
Droit international privé	30h
Criminologie et droit post-sentenciel	30h
Droit processuel	30h
Droit des assurances	30h
Droit de la santé	30h
Histoire de la procédure pénale	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux UE parmi les choix proposés dans le **BLOC 2 « enseignements fondamentaux 3 »** :

BLOC ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3	CM	TD
UE 8 : Droit pénal spécial 2 (miroir UE1)	30h	15h
UE 9 : Droit des successions (miroir UE2)	30h	15h
UE 10 : Procédure civile 2 (miroir UE3)	30h	15h
UE 11 : Droit des entreprises en difficulté (miroir UE4)	30h	15h

Les matières à TD du semestre 2 doivent obligatoirement être choisies en correspondance avec les matières suivies en TD au semestre 1.

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre un enseignement qui ne soit pas déjà sélectionné dans le BLOC 2 parmi les choix proposés dans l'**UE 12 « Enseignements fondamentaux 4 »** :

UE 12 : enseignements fondamentaux 4	CM
Droit pénal spécial 2	30h
Droit des successions	30h
Procédure civile 2	30h
Droit des entreprises en difficulté	30h

Et obligatoirement suivre un enseignement parmi les choix suivants :

Droit de l'environnement	30h
Voies d'exécution	30h
Droit privé européen des droits de l'Homme	30h
Droit des mineurs	30h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent obligatoirement suivre tous les enseignements qui composent l'**UE 13 « PPR 2 »** :

UE 13 : PPR 2	TD
Anglais	15h
Méthodologie	15h

Dans le cadre de cette UE, les étudiants peuvent également réaliser un stage facultatif en complément.

Article 1.2.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre 2 enseignements non choisis dans le BLOC 2 et l'UE12 parmi les choix proposés dans l'UE 14 « enseignements complémentaires 2 » :

UE 14 : Enseignements complémentaires 2	CM
Droit pénal spécial 2	30h
Droit des successions	30h
Procédure civile 2	30h
Droit des entreprises en difficulté	30h
Droit de l'environnement	30h
Voies d'exécution	30h
Droit privé européen des droits de l'Homme	30h
Droit des mineurs	30h
Histoire des contrats et des voies d'exécution	30h

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit privé se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 – Dispense d'assiduité

Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PRIVE

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Durée
BLOC 1 Enseignements fondamentaux 1			NON	NON						
UE 1 : Droit pénal spécial 1 (CM+TD)	6	4	Oui	Oui	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 2 : Droit des régimes matrimoniaux (CM+TD)	6	4	Oui	Oui	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 3 : Procédure civile 1 (CM+TD)	6	4	Oui	Oui	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 4 : Contrats spéciaux et techniques contractuelles (CM+TD)	6	4	Oui	Oui	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 5 : Enseignements fondamentaux 2	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 1		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des régimes matrimoniaux		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Procédure civile 1		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral*		
Contrats spéciaux et techniques contractuelles		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit international privé		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Criminologie et droit post-sentenciel		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit processuel		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des assurances		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	2H	
Droit de la santé		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
UE 6 : PPR 1	6	1	Oui	Oui						
Anglais 1			Non	Oui	CCI (contrôle continu intégral)		2	Oral		
Méthodologie					Non noté					
Conférences					Non noté					
UE 7 : Enseignements complémentaires 1	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 1		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des régimes matrimoniaux		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Procédure civile 1		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral*		
Contrats spéciaux et techniques contractuelles		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Histoire de la procédure pénale		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral**		
Droit international privé		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Criminologie et droit post-sentenciel		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit processuel		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des assurances		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	2H	
Droit de la santé		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

**Au-delà de 60 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 100 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

***Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT PRIVE

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
BLOC 2 Enseignements fondamentaux 3			NON	NON						
UE 8 : Droit pénal spécial 2 (CM+TD)	6	4	Oui	Non	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 9 : Droit des successions (CM+TD)	6	4	Oui	Non	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 10 : Procédure civile 2 (CM+TD)	6	4	Oui	Non	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 11 : Droit des entreprises en difficulté (CM+TD)	6	4	Oui	Non	CC&CT	1	2	Ecrit	3H	
UE 12 : Enseignements fondamentaux 4	6	3	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 2		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des successions		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Procédure civile 2		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral*		
Droit des entreprises en difficulté		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral*		
Droit de l'environnement		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Voies d'exécution		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral**		
Droit privé européen des droits de l'homme		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des mineurs		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
UE 13 : PPR 2	6	1	Oui	Oui						
Anglais 2			Non	Oui	CCI (contrôle continu intégral)		2	Oral		
Méthodologie					Non noté					
Stage facultatif					Non noté					
UE 14 : Enseignements complémentaires 2	6	2	Oui	Oui						
Histoire des contrats et des voies d'exécution		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral**		
Droit pénal spécial 2		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des successions		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Procédure civile 2		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral*		
Droit des entreprises en difficulté		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral*		
Droit de l'environnement		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Voies d'exécution		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Oral**		
Droit privé européen des droits de l'homme		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	
Droit des mineurs		1	Non	Oui	CT (contrôle terminal)			Ecrit	1H	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

**Au-delà de 60 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 100 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

***Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 DROIT DES RESPONSABILITÉS

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Directeur : Laetitia ANTONINI-COCHIN, Pr

Directeur adjoint : Jean-Raphaël DEMARCH, MCF

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce Master 2 a pour but de délivrer aux étudiants une formation juridique approfondie dans les domaines principaux de la responsabilité, qu'elle soit civile ou pénale, et même administrative. En effet, le droit privé a pour but premier, en cas de conflit (*faits juridiques divers tels que des accidents médicaux, accidents de la route, accidents du travail, qui sont presque toujours en même temps des infractions pénales...*) d'établir tout d'abord la responsabilité civile et/ou pénale de l'auteur du dommage, et ensuite de réparer le préjudice subi par la victime. L'obtention de dommages-intérêts, constitue dès lors un enjeu juridique majeur, que l'indemnisation soit prévue et organisée par avance (assurance, mutuelles...), qu'elle résulte de mécanismes dus à la solidarité nationale (sécurité sociale, fonds de garantie, etc.), ou bien encore qu'elle soit judiciaire (nécessité d'un procès, civil ou pénal).

Insertion professionnelle

Ce Master 2 est destiné aux étudiants dont la vocation est aussi bien judiciaire (*avocat, magistrat*), que juridique (*services juridiques des compagnies d'assurance, des caisses de sécurité sociale, des mutuelles, etc.*). Les enseignements, à la fois théoriques et pratiques, couvrent le cœur des programmes des grands concours et examens professionnels (*qui sont principalement axés sur le droit des obligations et le droit pénal général et spécial*). De plus, ce Master 2 entend fortement encadrer les étudiants, afin qu'ils soient performants lors des épreuves de concours et examens (ex. : CRFPA, ENM...), et qu'ils puissent s'insérer dès leur sortie sur le marché du travail. Dans cette optique, les étudiants devront réaliser un stage obligatoire de deux mois minimum lors du Master, et le compléter d'un rapport de stage ou d'un mémoire (choix émis en tout début du premier semestre) en fonction de leur objectif professionnel, le mémoire seul permettant éventuellement d'accéder au doctorat par l'inscription en thèse.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **280 heures de cours**, hors stage.

Aux deux semestres de cours s'adjoint un stage obligatoire, d'une durée minimale de deux mois, chez un professionnel du droit traitant du contentieux de la responsabilité : cabinet d'avocat, juridictions civile ou pénale, associations (*par ex., associations de victimes*), service juridique d'une administration ou d'une entreprise (*ex. : Caisses primaires d'assurance maladie, Mutuelles, Compagnie d'assurance*).

Le stage donne lieu à un rapport de stage ou à un mémoire qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Ce rapport de stage ou mémoire sera évalué et noté par un des enseignants du Master. Des séminaires d'application en extérieur sont envisagés.

Programme des études

(sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef
		CC – Contrôle Continu	CT – Contrôle Terminal		
UE1 – Régimes de responsabilité de droit commun				6	3
Responsabilité pénale	20h	CC (0,25) + CT Écrit 02h00 (0,75)			1
Responsabilité civile délictuelle	20h	CC (0,25) + CT Écrit 01h00 (0,75)			1
Responsabilité civile contractuelle	20h	CC (0,25) + CT Écrit 01h00 (0,75)			1
UE2 – Régimes complémentaires de responsabilité				6	2
Responsabilité administrative	15h	CC			1
Responsabilités professionnelles (<i>disciplinaire, déontologie des avocats, des magistrats, responsabilités du fait des dysfonctionnements de la Justice, etc...</i>)	15h	CC			1
UE3 – Régimes spéciaux de responsabilité				6	3
Responsabilité du fait des accidents de la circulation	15h	CC			1
Responsabilité du fait des accidents médicaux	15h	CC			1
Responsabilité du fait des accidents du travail	15h	CC			1
UE4 – Internationalisation de la responsabilité				6	3
Responsabilités des États et droits fondamentaux	25h	CC (0,25) + Grand Oral 30mn, préparation 01h00 (0,75)			1
English & American system of responsibility (<i>cours en anglais</i>)	15h	CC			1
Système juridique monégasque et droit des responsabilités à Monaco	15h	CC			1
UE5 – Projet Professionnel et de Recherche				6	0,5
Méthodologie grand oral et préparation aux concours et examens professionnels	04h	Non Noté			NN
Méthodologie rapport de stage et du mémoire	03h	Non Noté			NN
Valorisation des compétences (<i>techniques de rédaction de CV, de lettres de motivation, expression orale et simulation d'un entretien d'embauche...</i>)	08h	CC			0,5
TOTAL SEMESTRE 3	205H			30	
UE6 – Systèmes contractuel et solidaire d'indemnisation				6	1
Droit des assurances	15h	CC (0,25)	CT Oral 15mn (0,75)		1
Tiers payeurs et fonds de garantie	15h	CC (0,25)			
Droit du dommage corporel	15h	CC (0,25)			
UE7 – Système judiciaire d'indemnisation				6	1
Demandes d'indemnisation devant la juridiction civile (procédure civile)	15h	CC (0,25)	CT Oral 15mn (0,75)		1
Demandes d'indemnisation devant la juridiction pénale (procédure pénale)	15h	CC (0,25)			
UE8 – Projet Professionnel et de Recherche				18	3
Stage et rapport de stage ou mémoire de recherche		CT			3
TOTAL SEMESTRE 4	75H			30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 280H de formation

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le M2 « Droit des responsabilités » est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser tout étudiant à aménager le cursus sur deux ans.

En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée. Selon des modalités identiques à celles de l'examen terminal ou selon les conditions choisies par l'enseignant dans le cadre du contrôle continu.

La **présence à tous les enseignements est obligatoire** ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sanctionnée. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire. L'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 3 notes sur 20, coef. 0,25
- une note de contrôle terminal reposant sur un examen écrit d'une durée de 4 heures où les étudiants composeront sur trois sujets, l'un sur la responsabilité pénale, l'autre sur la responsabilité civile délictuelle et le dernier sur la responsabilité civile contractuelle: 3 notes sur 20, coef. 0,75

UE2 & UE3. La notation de chacun des enseignements de ces deux UE s'effectue par contrôle continu et repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : au total 5 notes sur 20, coef. 1

UE4. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE4 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu et un grand oral avec préparation d'1 heure et exposé-discussion de 30mn sur la « Responsabilité des États et droits fondamentaux » : 1 note sur 20, coef. 0,25 + 1 note de grand oral sur 20, coef. 0,75
- une note de contrôle continu dans chacune des 2 autres matières (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 2 notes sur 20, coef. 1

UE5. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE5 est assuré au moyen d'une note de contrôle continu en « Valorisation des compétences » : 1 note sur 20, coef. 0.5

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chacune des 3 matières (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 3 notes sur 20, coef. 0,25
- une note de contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 15mn, sans préparation, portant sur au moins 1 des 3 enseignements (note reportée sur la moyenne de chacun des 3 Ecue): 1 note sur 20, coef. 0,75

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chacune des 2 matières (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 2 notes sur 20, coef. 0,25
- une note de contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 15mn, sans préparation, portant sur au moins 1 des 2 enseignements (note reportée sur la moyenne de chacun des 2 Ecue): 1 note sur 20, coef. 0,75

UE8. Le rapport de stage ou le Mémoire de recherche est noté sur 20, coef. 3

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques et pratiques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Enseignants et professions

AMBROISE-CASTEROT Coralie, Professeur

ANTONINI-COCHIN Laetitia, Professeur

BENSA-TROIN Florence, Avocat

CHAS Sophie, Avocat

DEMARCHI Jean-Raphaël, Maître de conférences

DIEMER Marie-Odile, Maître de conférences

FIORUCCI Jean-Sébastien, Conseiller technique, Gouvernement Monaco

FRICERO Natalie, Professeur

GAILHBAUD Christine, Maître de conférences

GHELFI Fabienne, Maître de conférences

GIROUX Laurent, Chargé relations entreprises Université Côte d'Azur

LATINA Mathias, Professeur

LE DONNE Patrick, Avocat

SPITZ Roy, Avocat

TRESCASES Anne, Maître de conférences

Réseau ALUMNI



MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 DROIT PÉNAL FONDAMENTAL

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Directeur : Coralie AMBROISE-CASTEROT, Pr

Co-directeur : Christine COURTIN, Pr

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master 2 ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Programme des études de Droit pénal fondamental (sous réserve de modifications)

Description de la formation du Semestre 3	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.
		CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)	CT – Contrôle terminal		
UE1 Enseignements fondamentaux				6	3
Droit pénal général	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 03h00 (coef. 1)			2
Droit pénal spécial	20	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
UE2 Enseignements d'ouverture				3	1
Culture juridique générale	15	Non Noté			---
Protection des données personnelles	10	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
UE3 Enseignements complémentaires				6	3
Droit pénal international	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
Enquêtes judiciaires	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
Histoire du crime	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
UE4 Projet professionnel et de recherche				15	1
Méthodologie de la recherche & Cours de médecine légale	10	Non Noté			---
Rapport d'avancement du Mémoire	---	CT - Rapport écrit			1
TOTAL SEMESTRE 3	120H00			30	8

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Description de la formation du Semestre 4	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.
		CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)	CT – Contrôle terminal		
UE5 Enseignements fondamentaux			6	3	
Droit des obligations approfondi	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 03h00 (coef. 1)			2
Procès pénal et droits de l'homme	20	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
UE6 Enseignements d'ouverture			3	1	
Droit monégasque	15	Non Noté			---
Innovations technologiques et droit des médias	10	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
UE7 Enseignements complémentaires			6	3	
Droit pénal des affaires	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
Post sentenciel	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
Audience pénale	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)			1
UE8 Projet professionnel et de recherche			15	3	
Méthodologie de la recherche & Visite d'un établissement pénitentiaire	10	Non Noté			---
Mémoire	---	CT - Rapport écrit			3
TOTAL SEMESTRE 4	120H00			30	10

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Enseignements

Les enseignements ont lieu en principe une semaine sur deux, l'autre semaine devant être réservée à la recherche. Les cours ont pour objectif de développer la capacité de recherche des étudiants ainsi qu'à les préparer aux exigences des concours et examens professionnels (rédaction d'un mémoire, résolution de cas pratiques, étude de dossiers, réalisation de colloques en public, exposés, pédagogie inversée, etc.). L'oral, très présent dans tous les cours, est aussi important que l'écrit. De nombreux enseignements reposent également sur un travail de groupe, et nécessitent adaptabilité et interactivité, ainsi qu'une capacité à changer de paradigme. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Les étudiants sont notés sur leur travail individuel et collectif, la qualité de leurs écrits, leur participation orale, la pertinence de leurs travaux et interventions.

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Les examens ont lieu à la date fixée par les Directeurs, au plus tard le 31 janvier pour le semestre 3, et le 30 juin pour le semestre 4.

En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée. Selon des modalités identiques à celles de l'examen terminal ou selon les conditions choisies par l'enseignant dans le cadre du contrôle continu.

Le Master 2 est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par l'équipe pédagogique au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser tout étudiant à aménager le cursus sur deux ans.

Les enseignements fondamentaux obligatoires font l'objet d'une notation en contrôle continu. S'ajoute une épreuve terminale écrite qui a lieu : en droit pénal général, à la fin du premier semestre (un écrit de 3 heures) ; et en droit des obligations approfondie, à la fin du second semestre (un cas pratique en 3 heures). La plupart des autres matières font uniquement l'objet d'un contrôle continu (coef. 1) ; les modalités d'évaluation sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant en charge de la discipline. Certaines matières ne font toutefois pas l'objet d'une évaluation.

Le Mémoire de recherche, ayant trait impérativement à l'une des matières relevant de la matière pénale, doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur, d'un Maître de conférences ou d'un enseignant associé. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Vers la fin du moins de janvier (à une date fixée à la rentrée), l'étudiant doit remettre au Directeur du M2 un rapport d'avancement écrit, contenant un plan, qui doit avoir été préalablement validé par le Directeur du mémoire : ce rapport d'avancement est noté sur 20 (coef. 1). En fin de second semestre deux exemplaires de chaque Mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois au Directeur du Master et au Directeur de Mémoire, à une date limite précise et impérative, fixée au plus tard à la date du 1er juin (coef. 3). Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le Directeur du Mémoire et le Directeur du M2 aux étudiants.

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Troabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Équipe pédagogique

Droit pénal général : M. Marc DALLOZ, professeur

Droit pénal spécial : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Protection des données personnelles : Me Antoine RENUCCI, avocat

Droit pénal international : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Culture juridique générale : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Enquêtes judiciaires : Mme Christine COURTIN, professeur

Droit des obligations approfondi : M. Yves STRICKLER, professeur

Procès pénal et droits de l'homme : Mme Christine COURTIN, professeur

Droit pénal des affaires : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Post sentenciel : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Droit monégasque : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Histoire du crime : M. Marc ORTOLANI, professeur

Audience pénale : M. Jean-Raphael DEMARCHI, maître de conférences, avocat au barreau de Nice

Innovations technologiques et droit des médias : M. Laurent SAENKO, maître de conférences, Aix-Marseille université, HDR

Médecin légale : Dr Véronique ALUNNI, Professeur en médecine légale à la faculté de médecine, CHU de Nice

Projet professionnel et de recherche : Méthodologie : rédaction et présentation du mémoire : Mme AMBROISE-CASTÉROT, professeur + M. Yves STRICKLER, professeur + membres de l'équipe pédagogique + intervenants extérieurs

Réseau ALUMNI



MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 DROIT PRIVÉ FONDAMENTAL

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Yves STRICKLER, Pr & Hania KASSOUL, MCF

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les matières fondamentales de droit privé, plus particulièrement de droit civil, en droit français et monégasque.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les techniques. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Programme des études de Droit privé fondamental (sous réserve de modifications)

Description de la formation du Semestre 3	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.
		CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)	CT – Contrôle terminal		
UE1 Enseignement fondamental (1 Ecue au choix)				6	3
Droit des obligations	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
Procédure civile	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
Droit commercial et/ou Procédures collectives	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
UE2 Enseignements complémentaires 1 (2 Ecue non choisis à l'UE1)				6	2
Droit des obligations	20	CC (coef. 0.5)	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) sur les 2 fondamentaux choisis		
Procédure civile	20	CC (coef. 0.5)			
Droit commercial et/ou Procédures collectives	20	CC (coef. 0.5)			
UE3 Enseignements complémentaires 2				6	1.5
Culture générale juridique	15	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) portant sur les 3 enseignements complémentaires			
Droit de la preuve et de la prescription	15				
Protection des données personnelles	10				
UE4 Projet professionnel et de recherche				12	0.5
Méthodologie de la recherche	10	Non Noté			---
Rapport d'avancement du Mémoire	---	CT Rapport écrit			
TOTAL SEMESTRE 3	110h			30	7

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Description de la formation du Semestre 4	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.
		CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)	CT – Contrôle terminal		
UE5 Enseignement fondamental (1 Ecue au choix)				6	3
Droit comparé	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
Droits des personnes et famille	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
Droit international privé	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 05h00 (coef. 3)			
UE6 Enseignements complémentaires 3 (2 Ecue non choisis à l'UE5)				6	2
Droit comparé	20	CC (coef. 0.5)	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) sur les 2 fondamentaux choisis		
Droits des personnes et famille	20	CC (coef. 0.5)			
Droit international privé	20	CC (coef. 0.5)			
UE7 Enseignements complémentaires 4				6	1.5
Droit monégasque	15	CT Grand Oral 30mn (coef. 1.5) portant sur les 4 enseignements complémentaires			
Droit des biens	15				
Innovations technologiques et droit des médias	10				
Théorie du droit et grands débats contemporains	15				
UE8 Projet professionnel et de recherche				12	3
Méthodologie de la recherche	10	Non Noté			---
Remise du Mémoire	---	CT Rapport écrit (coef. 3)			3
TOTAL SEMESTRE 4	125h			30	9.5

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Enseignements

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. L'oralité y est la règle.

Les enseignements ont lieu en principe une semaine sur deux, l'autre semaine devant être réservée à la recherche. Les cours ont pour objectif de développer la capacité de recherche de chaque étudiant ainsi qu'à préparer l'ensemble de la promotion aux exigences des concours et examens professionnalisants.

La vie du master 2 est rythmée par des rencontres régulières avec des praticiens dans le but de mettre en perspective la formation avec l'expérience pratique du droit et d'ouvrir l'esprit des étudiants au monde de la pratique. Elle est aussi animée par des conférences plus académiques afin d'aiguiser la curiosité des étudiants appelés à devenir des juristes dotés de recul sur le droit privé et capables d'exercer une analyse critique et ingénieuse de la science du droit.

Les étudiants diplômés du Master 2 auront ainsi vocation à démontrer tant leur excellente capacité d'ingénierie technique que leur haut niveau de compréhension tant des questions juridiques fondamentales que de celles émergentes ou prospectives, à la pointe de l'état des connaissances sur le droit privé.

La présence est obligatoire aux conférences, séminaires et autres manifestations organisées en faveur de l'épanouissement académique de la promotion.

Des enseignements reposent également sur des exercices de travaux collectifs et de mise en situations, nécessitant adaptabilité, entraide et interactivité, ainsi qu'une capacité pour chaque étudiant de faire évoluer et d'affiner ses habitudes de travail.

L'équipe enseignante est mobilisée pour accompagner chaque étudiant vers l'autonomie indispensable au démarrage de la carrière que chaque étudiant se sera choisie.

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le Master 2 est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres. Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser l'étudiant à aménager le cursus sur deux années.

En cas d'absence pour cause de force majeure à un examen, dûment justifiée, une épreuve de substitution pourra être organisée. Selon des modalités identiques à celles de l'examen terminal ou selon les conditions choisies par l'enseignant dans le cadre du contrôle continu.

Les enseignements fondamentaux obligatoires des UE1 & UE5 font l'objet d'un contrôle continu (coef. 1) et d'une épreuve écrite terminale (dissertation, coef. 3) de 5 heures. Les autres enseignements font l'objet d'une épreuve orale globale (coef. 1). Ce grand oral réunit plusieurs enseignants de l'équipe pédagogique afin de s'entretenir avec l'étudiant sur l'ensemble des disciplines évaluées. Il a lieu sans préparation préalable.

Le Mémoire de recherche, ayant trait à l'une des matières de la dominante de droit privé (impérativement hors sciences criminelles), doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences pourvu qu'il soit membre de Université Côte d'Azur ou qu'il enseigne dans le Master. Lorsque le sujet du mémoire le justifie, une codirection peut être envisagée avec un praticien du domaine. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès de la Direction du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Un rapport d'avancement (coef. 0,5) est remis fin janvier au Directeur de recherche pour évaluation, et adressé en copie à la Direction du diplôme.

À la fin de l'année universitaire, deux exemplaires de chaque mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois à la Direction du Master 2 et au Directeur de mémoire au plus tard à la date indiquée aux étudiants chaque année (coef. 3). Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le Directeur du mémoire aux étudiants.

Le rapport d'avancement remis en janvier est noté sur 10 (coef. 0,5) et le mémoire de recherche est noté sur 60 (coef. 3).

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat, fraude et savoir-être

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

La fraude ou tentative de fraude, plagiat inclus, expose son auteur à des poursuites disciplinaires. La Direction du Master 2 se saisira de tout signalement donné par les enseignants pour y donner suites devant le Doyen et la Commission disciplinaire.

La Direction du Master 2 attend de chaque membre de la promotion un comportement exemplaire tant à l'égard des autres membres que des enseignants et du personnel universitaire. Les retards, attitudes irrespectueuses, et tous les faits de nature à dégrader les conditions de vie et de travail au sein du diplôme seront sanctionnés.

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

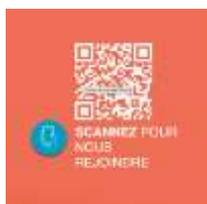
Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Équipe pédagogique

- Droit des obligations : Mme Hania KASSOUL, Maîtresse de conférences
- Procédure civile : M. Yves STRICKLER, Professeur et M. Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur
- Droit commercial et/ou Procédures collectives : M. Pierre CAGNOLI, Professeur et M. Benjamin FERRARI, Maître de conférences
- Culture générale juridique : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, Professeur
- Droit de la preuve et de la prescription : Mme Hania KASSOUL, Maîtresse de conférences et M. Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur
- Protection des données personnelles (commun aux 2 parcours) : Me Antoine RENUCCI, Avocat et Docteur en droit
- Droit comparé : M. Gustavo CERQUEIRA, Professeur
- Droit des personnes et famille : Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Maîtresse de conférences HDR
- Droit international privé : Mme Marie-Cécile LASSERRE, Maîtresse de conférences HDR

- Droit monégasque (commun aux 2 parcours) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco
- Droit des biens : M. Grégoire LERAY, Professeur
- Innovations technologiques et droit des médias : M. Laurent SAENKO, Maître de conférences HDR
- Théorie du droit et grands débats contemporains : Mme Delphine LANZARA, Chargée de mission à l'Institut monégasque de formation aux professions judiciaires, Docteure en droit
- Méthodologie de la recherche : rédaction et présentation du mémoire : M. Yves STRICKLER (Directeur du M2), Mme Hania KASSOUL (Co-directrice du M2) & membres de l'équipe pédagogique

Réseau ALUMNI



Mention droit privé MASTER 2 DROIT DE LA SANTÉ ET DU RISQUE SOCIAL

Formation en alternance et formation continue

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Anne-Sophie GINON, Professeure

Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN, Maîtresse de conférences

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

Avec un volume de formation de plus de 300 heures, dispensées tant par des universitaires que des professionnels, ce M2 dote les étudiants de connaissances approfondies en matière de prévention et de gestion des risques sanitaires et sociaux. À l'issue du M2, les étudiants seront en capacité d'élaborer des solutions juridiques d'anticipation, d'évaluer une situation de risque social comme de conseiller des solutions à moyen et à long terme. Les étudiants pourront réaliser leur parcours de M2 en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou choisir d'effectuer un stage de 2 mois minimum ou encore un mémoire de recherche. Ils seront dotés de compétences d'analyse et de réflexion juridiques mais aussi de méthodes et de techniques de gestion comme d'outils pratiques, et donc de compétences qui sont fortement recherchées actuellement dans le secteur de la santé.

Insertion professionnelle

Droit de la santé, droit des assurances et droit social sont des champs de compétences recherchés tant par les entreprises que par les administrations et les associations. Les étudiants pourront pour exercer les différents métiers de *juriste dans le secteur de l'assurance de personnes et de protection sociale* (entreprises, sociétés d'assurances, mutuelles et caisses), mais aussi de *juriste dans le secteur de la santé* (entreprises en santé, administrations sanitaires et sociales, secteur hospitalier, Ephad, cliniques, maisons de retraite non médicalisées). Ils pourront *présenter les concours des fonctions publiques consacrés aux carrières sociales* (EN3S, EHESP, attaché territorial, inspecteur du sanitaire et social etc.), ou choisir d'exercer en tant qu'avocat, en tant que spécialiste de l'indemnisation des produits et des dommages corporels.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit de la santé et du risque social » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à fin mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 2 mois minimum après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (155 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Politiques de gestion du risque		6 Ects		
Droit des assurances	20	CCI	Anne Trescases, Maître de conférences UniCA	1
Droit et politiques publiques de santé	20	CCI	Mourad Rebbani, Directeur régional délégué avec des intervenants professionnels	1
Droit de la protection sociale	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA	1
UE Mécanismes de gestion du risque		6 Ects		
Droit social du sénior (prévoyance et fin de carrières)	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA Christine Gailhbaud, Maître de conférences UniCA et avocate	1
Contrats et garanties d'indemnisation	20	CCI	Marie Zaffagnini, Maître de conférences UniCA	1
Droit des usagers et des majeurs protégés	30	CCI	Anne-Sophie Siew-Guillemain, Maître de conférences UniCA	1
UE Projet professionnel de recherche		18 Ects		
Méthodologie du mémoire et du rapport de stage	5	-	Gustavo Cerqueira, Professeur, UniCA	-
Atelier : Droit du dommage corporel, procédures et expertises	20	CCI	Jean-Raphaël Demarchi, Maître de conférences UniCA et avocat avec des conférenciers extérieurs	1
Option facultative : Histoire de la protection sociale*	24	CT/Oral	Frédéric Constant, Professeur UniCA	1

* Mutualisée avec le M2 Histoire du droit et Conservation du Patrimoine

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (145 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Stratégies d'anticipation des risques		6 Ects		
Stratégies qualité et prévention des risques sanitaires	20	CCI	Mourad Rebbani, Directeur régional délégué, Fondation les Diaconesses de Reuilly	1

Stratégies commerciales et groupements en santé	20	CCI	Giulio-Cesare Giorgini, et Benjamin Ferrari, Maîtres de conférences UniCA	1
Stratégies judiciaires et règlement des différends	20	CCI	Thibault Goujon-Bethan, Professeur Lyon III et UniCA Jean-Raphael Demarchi, Maître de conférences UniCA et avocat	1
UE Compliance, veille et intelligence artificielle		6 Ects		
RGDP, compliance et IA	30	CCI	Lémy Godefroy, Maître de conférences UniCA Julie Charpenet, Docteur en droit privé	1
Actuariat et économie de l'assurance	20	CCI	Katell Savidan, Enseignant-chercheur en calcul actuariel	1
Veille, déontologie et conflits d'intérêts	20	CCI	Anne-Sophie Siew-Guillemin, Maître de conférences UniCA Cyrille Cliryx, Responsable protection sociale Servyr	1
UE Projet professionnel de recherche		18 Ects		
Mémoire et soutenance		CT/Oral		3
Atelier : Contrôle de gestion et financement des établissements	15	-	Intervenants professionnels, conférenciers extérieurs	

Total des heures à l'université : 301h (Examens compris).

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit de la santé et du risque social se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : contrôle terminal (CT) écrit, oral ou contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation à l'oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Droit de la santé et du risque social » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

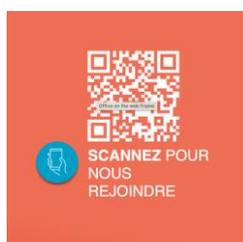
Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2022-23). Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise.

Réseau ALMNI



MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 GESTION DES CONTENTIEUX PRIVÉS

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Marie-Cécile LASSERRE, MCF HDR

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2, « Gestion des contentieux privés » a pour vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. À forte dimension procédurale, le master propose d'étudier le **traitement des litiges par le biais des mécanismes précontentieux, contentieux et de l'exécution**. La formation entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les différents modes de résolution des contentieux afin de **développer une stratégie pertinente et adaptée au litige**. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

Insertion professionnelle

La spécialité « Gestion des contentieux privés » prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur **ouvrir une possibilité d'embauche** (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une **préparation aux examens et concours**. Les enseignements du Master, à la fois théoriques et pratiques, sont adaptés au programme de l'examen d'accès à la formation professionnelle de **commissaire de justice**, ils offrent également une préparation aux épreuves de concours et examens du **CRFPA, de l'ENM ou encore de greffier**. Il s'agit aussi de permettre aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, commissaires de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

Conditions d'accès et prérequis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit privé et sciences criminelles, carrières judiciaires, ou droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent.

Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux et dossier.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Privé de Nice via la plateforme eCandidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Capacité d'accueil : 25 étudiants.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38206

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56

- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **295 heures**, hors examens, stage ou alternance.

L'alternance donne lieu à un rapport d'alternance qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail.

Le stage obligatoire, d'une durée de deux mois minimum, donne lieu à un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé.

Un mémoire de recherche peut être rédigé à la place du rapport de stage, **il ne dispense pas de la réalisation du stage.**

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation		ECTS	Coef.
		CC – Contrôle Continu	CT – Contrôle terminal		
UE1 - Gestion consensuelle des conflits				3	2
Modes alternatifs de résolution des différends	15		CT Écrit (01h00)		1
Pratique des modes alternatifs de résolution des différends	10		CC		1
UE2 - Procédure civile 1				6	3
L'action en justice et l'administration de la preuve	12		CT Écrit (01h00)		1
Les procédures devant le tribunal judiciaire	15		CT Écrit (02h00)		2
UE3 - Gestion du contentieux pénal				3	3
Procédure pénale	15		CT Écrit (02h00)		2
Étude de dossiers	15		CC		1
UE4 - Gestion du contentieux civil et social				6	4
Contentieux de la famille	15		CC		1
Contentieux en droit des biens	15		CC		1
Contentieux en droit des obligations	20		CC		1
Contentieux social	15		CC		1
UE5 - Anglais				3	1
Anglais juridique	20		CC		1
UE6 - Projet professionnel et de recherche				9	1
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	4		Non Noté		NN
Méthodologie du grand oral	4		Non Noté		NN
Valorisation des compétences (technique de rédaction d'un CV...)	6		CC		0,5
Entraînement à la prise de parole en public	9		CC		0,5
TOTAL SEMESTRE 3	190h			30	
UE7 - Procédure civile 2				6	2
Les procédures spéciales (T. com. ; CPH)	10		CT Oral (10mn)		1
Les voies de recours (l'appel)	15		CC		1
UE8 - Gestion du contentieux commercial				3	2
Contentieux commercial général	10		CC		1
Droit des entreprises en difficultés	10		CC		1
UE9 - Gestion de l'exécution				6	4
Le rôle du commissaire de justice	10		CC		1
Procédures civiles d'exécution : la saisie immobilière	10		CC		1
Procédures civiles d'exécution : procédure JEX	10		CT Oral (10mn)		1
Procédures civiles d'exécution : procédures et saisies sur les biens meubles	10		CT Oral (10mn)		1
UE10 - Ouverture juridique				3	1
Culture juridique	20		CT Oral (15mn)		1
UE11 - Projet professionnel et de recherche				12	3
Soutenance du rapport d'alternance ou rapport de stage ou Mémoire de recherche	---		CT Oral (30mn max.)		3
TOTAL SEMESTRE 4	105h			30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 295H de formation hors examens

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le M2 GCP est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La **présence à tous les enseignements est obligatoire** ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sanctionnée par un malus de la note du contrôle continu. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire. L'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*

UE2. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE2 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

UE3. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE3 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

UE4. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 4 notes sur 20, coef. 1*

UE5. La notation de l'enseignement de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 est assuré au moyen de deux notes de contrôle continu en « Valorisation des compétences » et en « Prise de parole en public » : *au total 2 notes sur 20, coef. 0,5*

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle continu reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE8. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

UE9. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE9 se décompose ainsi :

- deux notes de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*
- deux notes de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

UE10. La notation de l'enseignement « Culture juridique » s'effectue par un contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*

UE11. Le rapport d'Alternance ou le rapport de stage ou le Mémoire de recherche est *noté sur 20, coef. 3*. Il fait l'objet d'un écrit et d'une présentation orale d'une durée maximum de 30 minutes.

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel : handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise.

Taux de réussite 2023 : 100%

Taux d'insertion à 6 mois : 45% en emploi / 50% en études

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue –

Tél. : + 33 (0)4.89.15.21.50 – Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

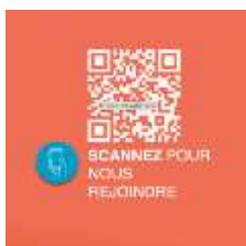
Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Enseignants et professions

- Laëtitia ANTONINI-COCHIN, Professeure des universités
- Marcel BENHAMOU, Avocat
- Diane BOUSTANI, Maître de conférences
- Sophie BRICCA-DRUFFIN, Maître de conférences HDR
- Cédric CHAPELLE, Avocat

- Caroline CHIESA, Avocate
- Jean-Raphaël DEMARCHI, Maître de conférences et avocat
- Sandrine DEMARS, Avocat
- Marie-Odile DIEMER, Maître de conférences
- Natalie FRICERO, Professeure des universités
- Christine GAILHBAUD, Maître de conférences, avocat
- Laurent GIROUX, Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
- Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur des universités
- Frédéric KIEFFER, Avocat
- Marie-Cécile LASSERRE, Maître de conférences HDR
- Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences HDR
- Patrick LE DONNE, Avocat
- Johan MATHIEU, Huissier de justice
- Guillaume NATALI, Avocat
- Véronique POINEAU-CHANTRAIT, Avocate
- Matthieu SORRODJÉ, Responsable Service Contentieux CPAM des Alpes Maritimes
- Danielle SULLIVAN, Enseignante

Réseau ALUMNI



MENTION « DROIT PRIVÉ » MASTER 2 HISTOIRE DU DROIT ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Marc ORTOLANI, Pr & Karine DEHARBE, MCF HDR

Master rattaché à l'unité de recherche [E.R.M.E.S.](#) (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et ses Sociétés)

Présentation et objectifs

Master double comprenant deux parcours distincts, un parcours recherche « Histoire du droit » et un parcours professionnel « Droit et conservation du patrimoine culturel ».

Master hybride, pouvant être suivi en présentiel ou en distanciel (excepté pour les examens se déroulant obligatoirement en présentiel).

Il comporte :

- des enseignements magistraux ;
- des séminaires professionnalisants ;

Objectifs :

- Dominante « Histoire du droit » : amener l'étudiant vers une activité scientifique, à partir de sources juridiques, archivistiques ou autres, et lui faire acquérir un savoir dans les domaines relevant du master. Garantir sa maîtrise de l'argumentation écrite et de l'expression orale.

- Dominante « Droit et conservation du patrimoine culturel » : conduire l'étudiant à maîtriser le cadre juridique de la conservation, en fonction de la nature et de la situation de l'objet à conserver, lui apporter les réponses posées par la notion de patrimoine culturel, et ouvrir des perspectives professionnelles dans ce domaine.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38206

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56 ou 25.28

- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle Terminal	ECTS	Coef	Enseignants
UE1 : Histoire du Droit 1			6	6	
Histoire des savoirs juridiques	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Frédéric CONSTANT
Histoire de la protection sociale	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Frédéric CONSTANT
Histoire de la codification pénale	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Marc ORTOLANI
UE2 : Patrimoines culturels 1			3	3	
Histoire et valorisation des patrimoines culturels public et privé	30h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Karine DEHARBE
Droit de la protection du patrimoine culturel	10h	CT Oral (10mn + 10mn)		1	Fabrice SIIRIAINEN
UE3 : Culture juridique			3	2	
Philosophie du droit et grands débats contemporains	18h	CT Oral (10mn + 10mn)		1	Stéphanie BLOT-MACCAGNAN
Anthropologie juridique	18h	CT Oral (10mn + 10mn)		1	Frédéric CONSTANT & Ugo BELLAGAMBA
UE4 : Culture numérique			3	1	
Introduction aux humanités numériques	15h	CT Écrit (02h00)		1	Gwenaëlle CALLEMEIN
Statistiques appliquées aux sciences sociales	03h	---		NN	Frédéric CONSTANT
UE5 : Formations professionnalisantes 1 (PPR)			15	6	
Préparation au Grand oral	10h	---		NN	Marc ORTOLANI
Séminaires professionnels du patrimoine culturel	04h	---		NN	Intervenants extérieurs
Grand oral	---	CT Oral (01h00 + 30mn)		6	Équipe pédagogique
TOTAL SEMESTRE 3	180H		30		

UE6 : Histoire du droit 2			6	4	
Histoire de la procédure	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Stéphanie BLOT-MACCAGNAN
Histoire du droit privé approfondi	12h	CT Écrit (02h00)		1	Bénédicte DECOURT
Histoire du droit public approfondi	12h	CT Écrit (02h00)		1	Karine DEHARBE
UE7 : Patrimoines culturels 2			3	4	
Patrimoine archivistique et ressources documentaires	21h	CC		2	Olivier VERNIER
Monde du travail et patrimoine	10h	CC		1	Yvan GASTAUD
Art, architecture et patrimoine	10h	CC		1	Jean-Baptiste PISANO
UE8 : Culture juridique et politique			3	4	
Histoire de la Common Law	21h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Sophie BRICCA-DRUFFIN
Histoire des idées politiques	21h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Karine DEHARBE
UE9 : Civilisation européenne			3	3	
Civilisation et langue italiennes	10h	CC		1	Jean-Pierre PANTALACCI
Histoire politique et institutionnelle des États-Nations européens	21h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Ugo BELLAGAMBA
UE10 : Formations professionnalisantes 2 (PPR)			15	10	
Préparation à la note de synthèse	10h	---		NN	Bénédicte DECOURT
Séminaires professionnels du patrimoine culturel	4h	---		NN	Intervenants extérieurs
Note de synthèse	---	CT Écrit (04h00)		3	Bénédicte DECOURT
Soutenance Mémoire ou Rapport Alternance / Stage	---	CT Oral (10mn + 20mn)		7	Équipe pédagogique
TOTAL SEMESTRE 4	176H		30		

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 356H de formation et 16H00 d'examens

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

L'assiduité (en présentiel ou à distance) est obligatoire, sauf dérogation exceptionnellement accordée, pour raisons graves, par les directeurs du master.

- **Semestre 3** : chacun des enseignements de l'UE1 à l'UE4 (sauf Introduction aux Humanités numériques qui est soumis à un écrit de deux heures) donne lieu à un examen oral. Le Grand Oral (UE5), d'une durée de 30 minutes, après préparation en loge d'une durée d'une heure, se déroule devant l'ensemble des enseignants du semestre (coef. 6).

Moyenne du 1^{er} semestre : 180/360

- **Semestre 4** : chacun des enseignements de l'UE6 (sauf Histoire du droit privé approfondi et Histoire du droit public approfondi qui sont soumis à un écrit de deux heures chacun) et de l'UE8 donne lieu à un examen oral.

Les enseignements de l'UE7 sont soumis au contrôle continu.

Les enseignements de l'UE9 sont soumis au contrôle continu ou à un examen oral.

L'UE10 comporte une épreuve écrite de type note de synthèse, d'une durée de 4 heures.

Ainsi que la soutenance devant un jury d'un rapport écrit (coef. 7) d'une durée de 30 minutes.

Hors Alternance, le jury est composé du directeur de mémoire / stage et d'un autre membre de l'équipe pédagogique.

L'Alternance donne lieu à un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise/établissement où s'effectue l'alternance. La soutenance du rapport écrit a lieu devant un jury composé d'au moins deux membres : le référent universitaire et le référent de l'entreprise/établissement ou son représentant. Le jury doit comprendre au moins un enseignant-chercheur titulaire, ce qui peut nécessiter l'ajout d'un troisième membre.

Moyenne de 2^e semestre : 250/500

La moyenne générale, 430 points sur 860, est exigée pour l'obtention du master. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée sur l'appréciation de l'équipe pédagogique. Les modalités seront identiques à celles de l'examen terminal ou selon les conditions choisies par l'enseignant dans le cadre du contrôle continu.

Obtention du diplôme : Le M2 HDPC est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (mémoire de recherche ou rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateur portable à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap

- Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel :

handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude ».

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Codirecteurs du diplôme :

- Madame Karine DEHARBE : Karine.DEHARBE@univ-cotedazur.fr
- Monsieur Marc ORTOLANI : Marc.ORTOLANI@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI



MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

Parcours Droit économique de l'Union européenne

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Jean-Christophe MARTIN

Professeur de droit public et Directeur de l'Institut de la Paix et du Développement

La mention de master "Droit international et droit européen" (DIDE) vise à permettre à ses diplômés de disposer des compétences décisives pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de recherche dans les domaines du droit international et du droit européen.

La formation se caractérise par une spécialisation sur des secteurs majeurs d'activité juridique à forte dimension internationale, au travers d'une approche combinée des ordres juridiques internationaux et régionaux, de leurs rapports et effectivité. Elle offre, selon une méthode progressive, les connaissances pertinentes des cadres institutionnels, procéduraux et normatifs, des enjeux actuels qui les animent, des méthodes de raisonnement et d'argumentation relatives à leur mise en œuvre.

Six parcours sont proposés au sein de la mention :

- Sécurité internationale, défense, intelligence économique
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Droit et pratique du commerce international
- Droit économique de l'Union européenne
- Gouvernance et financement du développement
- Migration Studies.

La 1^{ère} année de Master de la mention DIDE est essentiellement en tronc commun, les enseignements étant suivis par les étudiants des différents parcours.

La spécialisation des parcours est ainsi réalisée principalement au cours de la seconde année de Master.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

La formation de Master mention « Droit international et droit européen » est sélective.

L'accès à la mention DIDE repose sur une évaluation des candidatures, qui est opérée pour l'ensemble du cycle de master (deux ans) à l'entrée dans celui-ci, au niveau de la première année de master, donc. Ces candidatures sont présentées pour un ou plusieurs parcours, et la sélection est opérée par la commission compétente (dont les décisions sont notifiées) au regard de ce choix. Un(e) étudiant(e) sélectionné(e) pour le Master DIDE est donc inscrit(e) dès la première année de Master dans un des six parcours. La validation de l'année de M1 ouvre l'accès au Master 2 dans le parcours pour lequel l'étudiant(e) avait été sélectionné(e) à l'entrée du M1.

Un(e) étudiant(e) inscrit(e) en M1 peut présenter une demande de changement de parcours en cours de Master 1. Un tel changement est décidé au terme d'une procédure de sélection interne à la mention : la demande est soumise, en fin d'année de Master 1, à la commission de sélection compétente. En cas de refus, l'étudiant(e) poursuit sa formation en deuxième année dans le parcours d'inscription initiale. Un(e) étudiant(e) ayant validé les 60 crédits ECTS d'une première année de Master pertinente, soit dans un autre établissement, soit dans une autre mention de Master d'Université Côte d'Azur, peut être admis(e) à poursuivre son cursus en deuxième année de Master DIDE. Cette admission repose sur une procédure de sélection établie en tenant compte, outre du dossier présenté, des capacités d'accueil au sein de la formation.

La sélection, à l'entrée du Master, est opérée sur dossier. Elle suppose que l'étudiant(e) soit titulaire de la Licence, dans le même domaine de formation (droit) en principe, avec le choix des matières fondamentales (droit international ; droit de l'Union européenne) comme matières accompagnées de TD au cours du cursus de Licence.

A titre exceptionnel, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent) dans les disciplines voisines (droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique...) peuvent candidater.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation. La maîtrise de la langue anglaise étant indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen, des cours d'anglais et/ou en anglais sont dispensés dans le cadre de la formation. La maîtrise de la langue anglaise est ainsi un critère d'évaluation du dossier, plus ou moins élevé selon les parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 Droit International et droit Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 DIDE est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière suivante :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international privé					6
ECUE : Droit international privé	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international privé	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Contentieux de l'Union Européenne					6
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Droit International public					6
ECUE : Droit de la responsabilité internationale	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des organisations internationales	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international des espaces	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des relations extérieures de l'UE	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : Droit international et européen du numérique	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					6
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Droit du contentieux international	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Méthode de recherche juridique	20 heures TD	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière suivante.

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du commerce					6
ECUE : Droit international du commerce	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international du commerce	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Environnement et ressources					6
ECUE : Droit international et européen de l'environnement	30 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international et recours à la force	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international des migrations	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : DIE des droits de l'homme	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Méthode de l'argumentation juridique	30 heures TD	1	CC		

Article 2 : La détermination des enseignements est opérée en fonction du parcours d'inscription, pour les deux semestres, au moment de la campagne d'inscription pédagogique par la gestionnaire de scolarité. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année, tout éventuel changement de parcours n'étant autorisé qu'en fin d'année de master 1.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Cette demande est acceptée ou refusée par l'administration sur la base de l'examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 Droit international et droit européen est réalisé selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 1.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point, qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'Université Côte d'Azur, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20 ;
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20.

MASTER 2 DROIT ECONOMIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques : Mehdi MEZAGUER / Nicolas PIGEON

Maîtres de conférences en droit public

Le parcours « Droit économique de l'Union européenne » a pour objectif de former des juristes spécialisés et de haut niveau en droit de l'Union européenne, aptes à utiliser leurs connaissances de cet ordre juridique dans différents contextes, que ce soit au sein des institutions, des entreprises, des ONG, des cabinets d'avocats ou encore de la magistrature. Il s'agit en effet de former de véritables juristes européens, spécialisés notamment dans les très nombreuses questions de droit économique que suscite l'intégration du marché intérieur de l'Union européenne.

Dans cette optique, la formation entend tenir compte des besoins réels de tous les acteurs du droit de l'Union européenne afin de former des juristes à même d'y répondre dans les plus brefs délais. Le parcours répond en effet à une véritable demande dans les cabinets d'avocats, de conseils, dans les entreprises, dans les organisations professionnelles, dans les cabinets de relations publiques, dans les administrations nationales et internationales, pour ne citer que quelques-uns des débouchés offerts.

Pour tirer le meilleur partie de l'indispensable complémentarité entre les aspects pratiques et théoriques, la formation fait intervenir aussi bien des enseignants-chercheurs que des praticiens, qu'ils soient avocats, fonctionnaires exerçant dans les institutions de l'Union ou juristes d'entreprise.

Organisation :

La durée de la formation sur une année universitaire est de 231 heures effectives de cours, hors stage. Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est divisé en deux semestres. Les enseignements du premier semestre se composent de trois unités d'enseignement : la première vise à transmettre aux étudiants les bases théoriques indispensables pour comprendre les phénomènes de circulation et de mobilité au sein de l'ordre juridique européen. La deuxième a pour objectif l'approfondissement de la connaissance des techniques juridiques d'organisation du marché européen, sur le plan interne et sur celui de l'action extérieure. La troisième unité du premier semestre se compose de deux enseignements de méthodologie relatifs, pour le premier, au stage et au mémoire, et, pour le second, au concours européen de plaidoirie *European Law Moot Court competition*.

Le second semestre porte essentiellement sur le projet professionnel et de recherche de l'étudiant mais il contient également des enseignements de spécialisation. La première unité est un programme approfondi relatif aux procédures et contentieux applicables aux affaires européennes. L'unité suivante est relative à l'étude de réglementations spécifiques d'organisation du marché : la protection des consommateurs, les réglementations environnementales, le droit international et européen de la propriété intellectuelle (le cours, dispensé en anglais, est intitulé : *international and european intellectual property law*), le droit du lobbying et, enfin, le droit social. La troisième unité est relative aux dispositifs de financements de l'Union européenne. Elle comporte deux matières : aides et financements de l'Union européenne (financements internes à l'Union) et financements européens de la coopération au développement (financements dans le cadre de l'action extérieure de l'Union). La quatrième et dernière unité de ce second semestre est entièrement consacrée au projet professionnel de l'étudiant, qu'il s'agisse d'un stage ou d'un mémoire de recherche.

Débouchés :

Les perspectives professionnelles sont placées au premier plan des objectifs à atteindre par l'équipe enseignante. Les futurs diplômés peuvent envisager les professions suivantes : juriste auprès des institutions européennes, fonctionnaire national ou international (fonction publique nationale, de l'Union européenne ou d'une autre organisation internationale, ou encore dans les services européens des collectivités territoriales), juriste auprès d'organisations non gouvernementales, juriste en entreprise, avocat spécialisé, magistrat, membre de cabinets de conseil et de lobbying. Le master s'appuie également sur un réseau d'anciens étudiants et d'enseignants actifs dans formation, notamment par le biais d'un groupe sur le réseau LinkedIn :

[\(https://www.linkedin.com/company/76569455/admin/\)](https://www.linkedin.com/company/76569455/admin/)

De plus, le parcours offre aux étudiantes et aux étudiants des connaissances solides qui peuvent servir à poursuivre une formation en passant des concours administratifs, ou à s'inscrire dans des classes préparatoires au métier d'avocat (IEJ) ou aux concours de la magistrature (permettant l'accès à l'ENM).

Enfin, compte tenu de sa dimension théorique, le parcours permet aussi aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur formation à l'Université dans le cadre d'un doctorat.

Adossement à la recherche :

Master adossé au LADIE (Laboratoire de droit international et européen)

Les + de la formation :

Possibilité de suivre le Master en alternance ou en formation continue.

Formation complète sur le droit du marché européen

Participation au célèbre concours de plaidoirie européen « European Law Moot Court Competition (ELMC) » et à la clinique juridique AJIRE.

Interventions complémentaires d'enseignants et de praticiens du droit de l'Union européenne de haut niveau

L'adossement au LADIE donne accès à des conférences régulières en droit international et européen

Compétences :

- Aptitude à accompagner les entreprises, les collectivités publiques, les organisations non gouvernementales et les associations dans la maîtrise des législations de l'Union européenne.
- Prévention des risques liés à la méconnaissance des réglementations européennes.
- Capacité à anticiper les changements normatifs issus de l'Union européenne.
- Gestion des contentieux liés à l'application et à l'interprétation du droit de l'Union européenne.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » s'adresse aux étudiantes et aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence en droit international et/ou européen, en droit public économique ou en droit des affaires, sans être totalement fermé aux autres spécialités. Le parcours des candidats doit être cohérent, en ce qui concerne les matières suivies, la maîtrise du français et de l'anglais et la volonté de poursuivre l'étude approfondie des matières centrales du droit de l'Union européenne, en particulier dans ses aspects liés au marché. La formation est également ouverte aux diplômés d'autres formations qui justifient de solides prérequis. Le parcours est ouvert aux candidats en formation continue et à l'alternance. L'admission se fait par sélection sur dossier.

Dépôt de dossier via la plateforme eCandidat : télécharger les documents nécessaires (photo d'identité récente, copie du passeport (ou carte d'identité), derniers diplômes et détail des cours et notes, lettre de motivation en français ou en anglais, CV en français ou en anglais et, éventuellement, une ou deux lettres de référence (en anglais ou français).

Formation initiale
Formation continue
Formation en alternance

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit économique de l'Union européenne se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Approche théorique de la circulation et des mobilités					6
ECUE : Théorie de la circulation dans l'UE	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Citoyenneté et mobilité des personnes dans l'UE	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Organiser le marché de l'Union européenne					6
ECUE : Action économique extérieure de l'Union européenne CM	15 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Action économique extérieure de l'Union européenne TD	15 heures TD	1	CC		
ECUE : Droit de la concurrence de l'UE	15 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit des aides d'Etats	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit du marché unique numérique	15 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					18
ECUE : Méthodologie de la recherche et du stage	10 heures CM	1	CC		
ECUE: European Moot Court competition	10 heures CM	2	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Maîtriser le système juridictionnel européen					6
ECUE : Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes	20 heures CM	2	CC		
UE : Réglementation de l'UE spécialisées					6
ECUE : Droit européen de la consommation	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit européen de l'environnement	15 heures CM	1	CC		
ECUE : <i>Protection of intellectual Property and data</i>	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit européen du lobbying	10 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit social de l'UE	15 heures CM	1	CC		
UE : Aides et financements européens					6
ECUE : Aides et financements européens	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Politique européen de coopération au développement	20 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Stage OU		4			
Mémoire		4			

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.) L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

Parcours Droit de la mer et des activités maritimes

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Jean-Christophe MARTIN

Professeur de droit public et Directeur de l'Institut de la Paix et du Développement

La mention de master "Droit international et droit européen" (DIDE) vise à permettre à ses diplômés de disposer des compétences décisives pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de recherche dans les domaines du droit international et du droit européen.

La formation se caractérise par une spécialisation sur des secteurs majeurs d'activité juridique à forte dimension internationale, au travers d'une approche combinée des ordres juridiques internationaux et régionaux, de leurs rapports et effectivité. Elle offre, selon une méthode progressive, les connaissances pertinentes des cadres institutionnels, procéduraux et normatifs, des enjeux actuels qui les animent, des méthodes de raisonnement et d'argumentation relatives à leur mise en œuvre.

Six parcours sont proposés au sein de la mention :

- Sécurité internationale, défense, intelligence économique
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Droit et pratique du commerce international
- Droit économique de l'Union européenne
- Gouvernance et financement du développement
- Migration Studies.

La 1^{ère} année de Master de la mention DIDE est essentiellement en tronc commun, les enseignements étant suivis par les étudiants des différents parcours.

La spécialisation des parcours est ainsi réalisée principalement au cours de la seconde année de Master.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

La formation de Master mention « Droit international et droit européen » est sélective.

L'accès à la mention DIDE repose sur une évaluation des candidatures, qui est opérée pour l'ensemble du cycle de master (deux ans) à l'entrée dans celui-ci, au niveau de la première année de master, donc. Ces candidatures sont présentées pour un ou plusieurs parcours, et la sélection est opérée par la commission compétente (dont les décisions sont notifiées) au regard de ce choix. Un(e) étudiant(e) sélectionné(e) pour le Master DIDE est donc inscrit(e) dès la première année de Master dans un des six parcours. La validation de l'année de M1 ouvre l'accès au Master 2 dans le parcours pour lequel l'étudiant(e) avait été sélectionné(e) à l'entrée du M1.

Un(e) étudiant(e) inscrit(e) en M1 peut présenter une demande de changement de parcours en cours de Master 1. Un tel changement est décidé au terme d'une procédure de sélection interne à la mention : la demande est soumise, en fin d'année de Master 1, à la commission de sélection compétente. En cas de refus, l'étudiant(e) poursuit sa formation en deuxième année dans le parcours d'inscription initiale. Un(e) étudiant(e) ayant validé les 60 crédits ECTS d'une première année de Master pertinente, soit dans un autre établissement, soit dans une autre mention de Master d'Université Côte d'Azur, peut être admis(e) à poursuivre son cursus en deuxième année de Master DIDE. Cette admission repose sur une procédure de sélection établie en tenant compte, outre du dossier présenté, des capacités d'accueil au sein de la formation.

La sélection, à l'entrée du Master, est opérée sur dossier. Elle suppose que l'étudiant(e) soit titulaire de la Licence, dans le même domaine de formation (droit) en principe, avec le choix des matières fondamentales (droit international ; droit de l'Union européenne) comme matières accompagnées de TD au cours du cursus de Licence.

A titre exceptionnel, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent) dans les disciplines voisines (droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique...) peuvent candidater.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation. La maîtrise de la langue anglaise étant indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen, des cours d'anglais et/ou en anglais sont dispensés dans le cadre de la formation. La maîtrise de la langue anglaise est ainsi un critère d'évaluation du dossier, plus ou moins élevé selon les parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 Droit International et droit Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 DIDE est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière suivante :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international privé					6
ECUE : Droit international privé	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international privé	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Contentieux de l'Union Européenne					6
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Droit International public					6
ECUE : Droit de la responsabilité internationale	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des organisations internationales	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international des espaces	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des relations extérieures de l'UE	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : Droit international et européen du numérique	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					6
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Droit du contentieux international	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Méthode de recherche juridique	20 heures TD	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière suivante.

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du commerce					6
ECUE : Droit international du commerce	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international du commerce	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Environnement et ressources					6
ECUE : Droit international et européen de l'environnement	30 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international et recours à la force	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international des migrations	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : DIE des droits de l'homme	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Méthode de l'argumentation juridique	30 heures TD	1	CC		

Article 2 : La détermination des enseignements est opérée en fonction du parcours d'inscription, pour les deux semestres, au moment de la campagne d'inscription pédagogique par la gestionnaire de scolarité. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année, tout éventuel changement de parcours n'étant autorisé qu'en fin d'année de master 1.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Cette demande est acceptée ou refusée par l'administration sur la base de l'examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 Droit international et droit européen est réalisé selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 1.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point, qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'Université Côte d'Azur, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20 ;
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20.

MASTER 2 DROIT DE LA MER ET DES ACTIVITES MARITIMES

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques : Anaïs LAGELLE/ Magali LEHARDY
Maîtres de conférences

La formation vise une spécialisation juridique de haut niveau dans le secteur du droit de la mer et des activités maritimes, à travers le prisme environnemental lors de ses applications dans le milieu marin et de l'aménagement du littoral. Ce Master a également la particularité de sensibiliser les juristes aux questions scientifiques et techniques, indispensables à leur formation de juriste en droit de la mer.

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

Fonction d'encadrement pour les opérateurs publics et privés ; juristes en entreprise ; juriste dans les administrations centrales et les collectivités locales (tant nationales qu'étrangères) ; avocat ; magistrat (judiciaire et administratif) ; juriste d'organisation internationale ; juriste dans les ONG à vocation maritime et environnementale ; journaliste.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen, sans être fermée aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifie des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue. L'admission se fait par sélection sur dossier.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Des cours d'anglais et en anglais sont ainsi dispensés dans le cadre de la formation.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit de la Mer et des Activités Maritimes se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Droit de la Mer et des Activités Maritimes est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit de la mer					6
ECUE : Droit de la mer	24 heures CM	2	CC + CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit de l'environnement marin	24 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Environnement marin					6
ECUE : Régulation environnementale des transports maritimes	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit des aires marines protégées	15 heures TD	1	CC		
UE : Transports maritimes					6
ECUE : Droit international et européen des transports maritimes	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit social des gens de la mer	15 heures TD	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Marine science and sustainable development (en anglais)	15 heures TD	1	CC		
ECUE : Techniques of international negotiation	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Méthodologie	6 heures TD	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Ressources marines					6
ECUE : Droit des ressources biologiques et génétiques marines	15 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit des ressources énergétiques et minérales	15 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Sécurité en mer					3
ECUE : Droit international et européen de la sécurité en mer	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Action de l'Etat en mer	10 heures TD	1	CC		
UE : Droit de l'aménagement et de la protection du littoral					3
ECUE : Droit de l'aménagement et de la protection du littoral	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit portuaire et droit de plaisance	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Gestion intégrée des zones côtières	10 heures TD	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					18
ECUE : Stage ou Mémoire		3			

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit Economique de l'Union Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

Parcours Droit et pratique du commerce international

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Jean-Christophe MARTIN

Professeur de droit public et Directeur de l'Institut de la Paix et du Développement

La mention de master "Droit international et droit européen" (DIDE) vise à permettre à ses diplômés de disposer des compétences décisives pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de recherche dans les domaines du droit international et du droit européen.

La formation se caractérise par une spécialisation sur des secteurs majeurs d'activité juridique à forte dimension internationale, au travers d'une approche combinée des ordres juridiques internationaux et régionaux, de leurs rapports et effectivité. Elle offre, selon une méthode progressive, les connaissances pertinentes des cadres institutionnels, procéduraux et normatifs, des enjeux actuels qui les animent, des méthodes de raisonnement et d'argumentation relatives à leur mise en œuvre.

Six parcours sont proposés au sein de la mention :

- Sécurité internationale, défense, intelligence économique
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Droit et pratique du commerce international
- Droit économique de l'Union européenne
- Gouvernance et financement du développement
- Migration Studies.

La 1^{ère} année de Master de la mention DIDE est essentiellement en tronc commun, les enseignements étant suivis par les étudiants des différents parcours.

La spécialisation des parcours est ainsi réalisée principalement au cours de la seconde année de Master.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

La formation de Master mention « Droit international et droit européen » est sélective.

L'accès à la mention DIDE repose sur une évaluation des candidatures, qui est opérée pour l'ensemble du cycle de master (deux ans) à l'entrée dans celui-ci, au niveau de la première année de master, donc. Ces candidatures sont présentées pour un ou plusieurs parcours, et la sélection est opérée par la commission compétente (dont les décisions sont notifiées) au regard de ce choix. Un(e) étudiant(e) sélectionné(e) pour le Master DIDE est donc inscrit(e) dès la première année de Master dans un des six parcours. La validation de l'année de M1 ouvre l'accès au Master 2 dans le parcours pour lequel l'étudiant(e) avait été sélectionné(e) à l'entrée du M1.

Un(e) étudiant(e) inscrit(e) en M1 peut présenter une demande de changement de parcours en cours de Master 1. Un tel changement est décidé au terme d'une procédure de sélection interne à la mention : la demande est soumise, en fin d'année de Master 1, à la commission de sélection compétente. En cas de refus, l'étudiant(e) poursuit sa formation en deuxième année dans le parcours d'inscription initiale. Un(e) étudiant(e) ayant validé les 60 crédits ECTS d'une première année de Master pertinente, soit dans un autre établissement, soit dans une autre mention de Master d'Université Côte d'Azur, peut être admis(e) à poursuivre son cursus en deuxième année de Master DIDE. Cette admission repose sur une procédure de sélection établie en tenant compte, outre du dossier présenté, des capacités d'accueil au sein de la formation.

La sélection, à l'entrée du Master, est opérée sur dossier. Elle suppose que l'étudiant(e) soit titulaire de la Licence, dans le même domaine de formation (droit) en principe, avec le choix des matières fondamentales (droit international ; droit de l'Union européenne) comme matières accompagnées de TD au cours du cursus de Licence.

A titre exceptionnel, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent) dans les disciplines voisines (droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique...) peuvent candidater.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation. La maîtrise de la langue anglaise étant indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen, des cours d'anglais et/ou en anglais sont dispensés dans le cadre de la formation. La maîtrise de la langue anglaise est ainsi un critère d'évaluation du dossier, plus ou moins élevé selon les parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 Droit International et droit Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 DIDE est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière suivante :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international privé					6
ECUE : Droit international privé	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international privé	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Contentieux de l'Union Européenne					6
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Droit International public					6
ECUE : Droit de la responsabilité internationale	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des organisations internationales	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international des espaces	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des relations extérieures de l'UE	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : Droit international et européen du numérique	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					6
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Droit du contentieux international	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Méthode de recherche juridique	20 heures TD	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière suivante.

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du commerce					6
ECUE : Droit international du commerce	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international du commerce	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Environnement et ressources					6
ECUE : Droit international et européen de l'environnement	30 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit du commerce international	30 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit international des migrations	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : DIE des droits de l'homme	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Méthode de l'argumentation juridique	30 heures TD	1	CC		

Article 2 : La détermination des enseignements est opérée en fonction du parcours d'inscription, pour les deux semestres, au moment de la campagne d'inscription pédagogique par la gestionnaire de scolarité. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année, tout éventuel changement de parcours n'étant autorisé qu'en fin d'année de master 1.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Cette demande est acceptée ou refusée par l'administration sur la base de l'examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 Droit international et droit européen est réalisé selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 1.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point, qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'Université Côte d'Azur, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20 ;
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20.

MASTER 2 DROIT ET PRATIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogiques : Giulio Cesare GIORGINI

Maître de conférences en droit privé

La mention de master « Droit et pratique du commerce international » (DPCI) vise à :

En formation initiale, permettre :

- d'acquérir une spécialisation en droit des affaires internationales dans la perspective des professions libérales (avocats, experts agréés auprès des tribunaux, etc.),
- d'accéder à des fonctions de juristes d'entreprises impliquant une bonne spécialisation internationale,
- de postuler à des postes de fonctionnaires internationaux dans les organisations internationales à vocation économique ou financière, totalement ou partiellement (Banque Mondiale, OCDE, Union Européenne, etc.)

En formation continue, permettre :

- à des juristes confirmés d'acquérir une spécialisation en droit des affaires internationales,
- à des responsables d'entreprises d'être sensibilisés et de maîtriser les éléments fondamentaux du droit des affaires internationales ;
- à des responsables tant publics que privés, titulaires de diplômes ou d'une expérience non juridique dans le secteur des affaires, d'appréhender les éléments juridiques des affaires internationales,
- à des fonctionnaires étrangers, relevant notamment de pays en développement et de pays émergents, d'acquérir ou d'approfondir une spécialisation en la matière.

Le Parcours M2 DPCI est ouvert à l'alternance (contrat de professionnalisation).

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

Avocat spécialisé dans le droit des affaires internationales ; Juriste en banque d'investissement ; Juriste en cabinet d'audit ; Juriste d'entreprise ; Négociateur à l'international ; Cadre supérieur généraliste d'entreprise ; Juriste dans une administration opérant dans le domaine du commerce extérieur ou de l'investissement.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou Droit européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue et en alternance. L'admission se fait par sélection sur dossier.

LANGUES

Les enseignements « Methodological Challenges in International Trade », « Customary Law », « Techniques of International Negotiation » (Semestre 1), « International Financing and Contracting Processes », « Cross-Border Mergers & Acquisitions » et « Protection of Intellectual Property and Data » (Semestre 2) sont dispensés en langue anglaise. De plus, la formation comprend aussi la préparation du *Willem C. Vis Moot*, compétition mondiale en droit de l'arbitrage commercial international et droit de la vente internationale organisée sous l'égide de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) ou d'un *Dispute Avoidance and Adjudication Board*. Par conséquent, une maîtrise de la langue anglaise tant à l'écrit qu'à l'oral est un prérequis pour suivre le parcours M2 *Droit et Pratique du Commerce International*.

Les autres enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, est un prérequis pour suivre le parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit et pratique du commerce international se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 *Droit et pratique du commerce international* est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements du semestre 3.

Article 1.1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Methods of international Trade Law					6
ECUE : Methodological Challenges in International Trade	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Customary Law	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
UE : Droit de la concurrence de l'Union Européenne					3
ECUE : Droit de la concurrence de l'Union Européenne	15 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
UE : Finance et fiscalité du commerce international					6
ECUE : Droit bancaire, financier et monétaire international et transnational	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Fiscalité internationale et européenne	15 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					15
ECUE : Gestion de l'entreprise et environnement	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Comptabilité et analyse financière	15 heures CM	1	CC		
ECUE: Techniques of International Negotiation	15 heures CM	1	CC		
ECUE: Contraintes éthiques et juridiques des affaires internationales	15 heures CM	1	CC		

Article 1.2 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements du semestre 4.

Article 1.2.1 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : International Trade Operations					6
ECUE : International Financing and Contracting Processes	20 heures CM	1	CC + CT écrit	3 heures	
ECUE : Cross-Border Mergers & acquisitions	20 heures CM	1	CC		
UE : Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes					3
ECUE : Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
UE : Risques du commerce international					6
ECUE : Théorie et pratique des sanctions internationales	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Risque juridique de l'investissement et mécanismes incitatifs	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Protection of Intellectual Property and Data	20 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					15
ECUE : Méthodologie (mission, stage et mémoire de recherche)	6 heures TD	/	/		
ECUE : Moot Court (Willem C. Vis Moot / Dispute Avoidance and Adjudication Board)	9 heures TD	1	CC		
ECUE : Rapport de fin de mission (alternance) OU stage et rédaction du rapport de stage OU mémoire de recherche		2	Rapport / Mémoire		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit et pratique du commerce international se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'*Engagement Center* d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par *UCA Sports*. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 8 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 9 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 10 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

Parcours Gouvernance et financement du développement

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Jean-Christophe MARTIN

Professeur de droit public et Directeur de l'Institut de la Paix et du Développement

La mention de master "Droit international et droit européen" (DIDE) vise à permettre à ses diplômés de disposer des compétences décisives pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de recherche dans les domaines du droit international et du droit européen.

La formation se caractérise par une spécialisation sur des secteurs majeurs d'activité juridique à forte dimension internationale, au travers d'une approche combinée des ordres juridiques internationaux et régionaux, de leurs rapports et effectivité. Elle offre, selon une méthode progressive, les connaissances pertinentes des cadres institutionnels, procéduraux et normatifs, des enjeux actuels qui les animent, des méthodes de raisonnement et d'argumentation relatives à leur mise en œuvre.

Six parcours sont proposés au sein de la mention :

- Sécurité internationale, défense, intelligence économique
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Droit et pratique du commerce international
- Droit économique de l'Union européenne
- Gouvernance et financement du développement
- Migration Studies.

La 1^{ère} année de Master de la mention DIDE est essentiellement en tronc commun, les enseignements étant suivis par les étudiants des différents parcours.

La spécialisation des parcours est ainsi réalisée principalement au cours de la seconde année de Master.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

La formation de Master mention « Droit international et droit européen » est sélective.

L'accès à la mention DIDE repose sur une évaluation des candidatures, qui est opérée pour l'ensemble du cycle de master (deux ans) à l'entrée dans celui-ci, au niveau de la première année de master, donc. Ces candidatures sont présentées pour un ou plusieurs parcours, et la sélection est opérée par la commission compétente (dont les décisions sont notifiées) au regard de ce choix. Un(e) étudiant(e) sélectionné(e) pour le Master DIDE est donc inscrit(e) dès la première année de Master dans un des six parcours. La validation de l'année de M1 ouvre l'accès au Master 2 dans le parcours pour lequel l'étudiant(e) avait été sélectionné(e) à l'entrée du M1.

Un(e) étudiant(e) inscrit(e) en M1 peut présenter une demande de changement de parcours en cours de Master 1. Un tel changement est décidé au terme d'une procédure de sélection interne à la mention : la demande est soumise, en fin d'année de Master 1, à la commission de sélection compétente. En cas de refus, l'étudiant(e) poursuit sa formation en deuxième année dans le parcours d'inscription initiale. Un(e) étudiant(e) ayant validé les 60 crédits ECTS d'une première année de Master pertinente, soit dans un autre établissement, soit dans une autre mention de Master d'Université Côte d'Azur, peut être admis(e) à poursuivre son cursus en deuxième année de Master DIDE. Cette admission repose sur une procédure de sélection établie en tenant compte, outre du dossier présenté, des capacités d'accueil au sein de la formation.

La sélection, à l'entrée du Master, est opérée sur dossier. Elle suppose que l'étudiant(e) soit titulaire de la Licence, dans le même domaine de formation (droit) en principe, avec le choix des matières fondamentales (droit international ; droit de l'Union européenne) comme matières accompagnées de TD au cours du cursus de Licence.

A titre exceptionnel, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent) dans les disciplines voisines (droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique...) peuvent candidater.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation. La maîtrise de la langue anglaise étant indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen, des cours d'anglais et/ou en anglais sont dispensés dans le cadre de la formation. La maîtrise de la langue anglaise est ainsi un critère d'évaluation du dossier, plus ou moins élevé selon les parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 Droit International et droit Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 DIDE est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière suivante :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international privé					6
ECUE : Droit international privé	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international privé	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Contentieux de l'Union Européenne					6
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Droit International public					6
ECUE : Droit de la responsabilité internationale	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des organisations internationales	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international des espaces	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des relations extérieures de l'UE	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : Droit international et européen du numérique	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					6
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Droit du contentieux international	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Méthode de recherche juridique	20 heures TD	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière suivante.

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du commerce					6
ECUE : Droit international du commerce	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international du commerce	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Environnement et ressources					6
ECUE : Droit international et européen de l'environnement	30 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international et recours à la force	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international des migrations	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : DIE des droits de l'homme	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Méthode de l'argumentation juridique	30 heures TD	1	CC		

Article 2 : La détermination des enseignements est opérée en fonction du parcours d'inscription, pour les deux semestres, au moment de la campagne d'inscription pédagogique par la gestionnaire de scolarité. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année, tout éventuel changement de parcours n'étant autorisé qu'en fin d'année de master 1.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Cette demande est acceptée ou refusée par l'administration sur la base de l'examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 Droit international et droit européen est réalisé selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 1.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point, qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'Université Côte d'Azur, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20 ;
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20.

MASTER 2 GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques : Anouche BEAUDOUIN et Daniel VENTURA

Maîtres de conférence en droit public

Le parcours Gouvernance et financement du développement offre aux étudiantes et étudiants une formation juridique multidimensionnelle, les formant tout autant aux enjeux du financement de l'aide internationale au développement qu'aux outils contemporains de la gouvernance politique, économique, sociale et environnementale à l'échelle mondiale et régionale. Il intègre en outre un volet « investissements », dont l'objet consiste à saisir la fonction du développement dans les investissements internationaux. Résolument tourné vers l'interdisciplinarité et la complémentarité des savoirs, le parcours envisage également la justice sociale globale au travers d'enseignements d'ouverture en anthropologie du développement.

Les enseignements du parcours sont dispensés par des enseignants-chercheurs et praticiens d'organisations internationales et d'ONG. Les étudiants acquerront ainsi une compréhension intellectuelle des questions de développement au cours d'enseignements et d'exercices théoriques (dissertations, rapport de recherches, mémoires, exposés), mais aussi une approche pratique de ces questions au travers d'exercices (guidés par des professionnels) tels que l'élaboration de projets ou la résolution de cas pratiques.

La compréhension globale des questions de développement permettra aux diplômés du Master 2 Gouvernance et Financement du Développement d'exercer des fonctions dont ils sauront saisir les enjeux et maîtriser les interactions avec d'autres fonctions et d'autres secteurs : cette compréhension globale est une compétence indispensable afin de pouvoir évoluer professionnellement dans un monde qui exigera toujours davantage de mobilité et d'adaptation.

De par la diversité et la qualité de ses enseignements, le parcours Gouvernance et financement du développement offre des perspectives professionnelles très variées, tant du point de vue des fonctions que des secteurs envisagés :

- Banques et fonds multilatéraux de développement
- Organisations internationales
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Agences gouvernementales
- Collectivités territoriales
- Agences nationales d'aide au développement
- Concours de la fonction publique nationale et territoriale
- Enseignement supérieur
- Juriste d'entreprise
- Conseil juridique
- Elaboration et gestion de projets

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 Gouvernance et Financement du Développement s'adresse aux étudiant.e.s juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé de préférence en droit international et/ou européen, sans être fermé aux autres spécialités, notamment aux politistes et aux économistes ainsi qu'aux universitaires ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis en cohérence avec les thématiques du parcours.

La candidature s'effectue sur la plateforme e-candidat (pour les candidat.e.s français et candidat.e.s étranger.e.s hors procédure Etudes en France CEF) où vous devrez télécharger les documents nécessaires : photo récente, copie du passeport ou de la carte d'identité, diplômes accompagnés des justificatifs des notes obtenues, lettre de motivation, CV, et éventuellement lettres de référence.

Le parcours est aussi ouvert aux étudiant.e.s en formation initiale, formation continue, ainsi que reprise d'études. Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, consulter la page dédiée : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Des cours d'anglais sont ainsi dispensés dans le cadre de la formation.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Gouvernance et financement du développement se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Gouvernance et financement du développement est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du développement					3
ECUE : Les PED dans le système commercial multilatéral	10 heures CM	1	CC		
ECUE : La conditionnalité de l'aide publique au développement	10 heures CM	1	CC		
UE : Gouvernance et développement					6
ECUE : Gouvernance et développement	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Gestion durable du développement					6
ECUE : Environnement et développement	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Financement du développement	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	

UE : Projet professionnel et de recherche					15
ECUE : Elaboration et gestion d'un projet de développement	20 heures TD	1	CC		
ECUE : Séminaire d'approfondissement: lutte contre la corruption	10 heures TD	1	CC		
ECUE : Anthropologie du développement	15 heures CM	0,5	CC		
ECUE : Eau, société et développement	15 heures CM	0,5	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Cadres institutionnels du développement					6
ECUE : Institutions publiques et privées du développement	20 heures CM	4	CT écrit	3 heures	
ECUE : Politique européenne de coopération au développement	20 heures CM	3	CC		
ECUE : Droit international des villes	20 heures CM	2	CC		
UE : Investissements et développement					6
ECUE : Droit international des investissements	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Séminaire d'approfondissement	10 heures TD	1	CC		
UE : Sanctions internationales et enjeux de développement					3
ECUE : Théorie et pratique des sanctions internationales	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Projet professionnel et de recherche					15
ECUE : Elaboration et gestion d'un projet de développement	20 heures TD	1	CC		
ECUE : Stage ou Mémoire		3			

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Gouvernance et financement du développement déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

Parcours Sécurité internationale, défense et intelligence économique

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Jean-Christophe MARTIN

Professeur de droit public et Directeur de l'Institut de la Paix et du Développement

La mention de master "Droit international et droit européen" (DIDE) vise à permettre à ses diplômés de disposer des compétences décisives pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de recherche dans les domaines du droit international et du droit européen.

La formation se caractérise par une spécialisation sur des secteurs majeurs d'activité juridique à forte dimension internationale, au travers d'une approche combinée des ordres juridiques internationaux et régionaux, de leurs rapports et effectivité. Elle offre, selon une méthode progressive, les connaissances pertinentes des cadres institutionnels, procéduraux et normatifs, des enjeux actuels qui les animent, des méthodes de raisonnement et d'argumentation relatives à leur mise en œuvre.

Six parcours sont proposés au sein de la mention :

- Sécurité internationale, défense, intelligence économique
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Droit et pratique du commerce international
- Droit économique de l'Union européenne
- Gouvernance et financement du développement
- Migration Studies.

La 1^{ère} année de Master de la mention DIDE est essentiellement en tronc commun, les enseignements étant suivis par les étudiants des différents parcours.

La spécialisation des parcours est ainsi réalisée principalement au cours de la seconde année de Master.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

La formation de Master mention « Droit international et droit européen » est sélective.

L'accès à la mention DIDE repose sur une évaluation des candidatures, qui est opérée pour l'ensemble du cycle de master (deux ans) à l'entrée dans celui-ci, au niveau de la première année de master, donc. Ces candidatures sont présentées pour un ou plusieurs parcours, et la sélection est opérée par la commission compétente (dont les décisions sont notifiées) au regard de ce choix. Un(e) étudiant(e) sélectionné(e) pour le Master DIDE est donc inscrit(e) dès la première année de Master dans un des six parcours. La validation de l'année de M1 ouvre l'accès au Master 2 dans le parcours pour lequel l'étudiant(e) avait été sélectionné(e) à l'entrée du M1.

Un(e) étudiant(e) inscrit(e) en M1 peut présenter une demande de changement de parcours en cours de Master 1. Un tel changement est décidé au terme d'une procédure de sélection interne à la mention : la demande est soumise, en fin d'année de Master 1, à la commission de sélection compétente. En cas de refus, l'étudiant(e) poursuit sa formation en deuxième année dans le parcours d'inscription initiale. Un(e) étudiant(e) ayant validé les 60 crédits ECTS d'une première année de Master pertinente, soit dans un autre établissement, soit dans une autre mention de Master d'Université Côte d'Azur, peut être admis(e) à poursuivre son cursus en deuxième année de Master DIDE. Cette admission repose sur une procédure de sélection établie en tenant compte, outre du dossier présenté, des capacités d'accueil au sein de la formation.

La sélection, à l'entrée du Master, est opérée sur dossier. Elle suppose que l'étudiant(e) soit titulaire de la Licence, dans le même domaine de formation (droit) en principe, avec le choix des matières fondamentales (droit international ; droit de l'Union européenne) comme matières accompagnées de TD au cours du cursus de Licence.

A titre exceptionnel, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent) dans les disciplines voisines (droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique...) peuvent candidater.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation. La maîtrise de la langue anglaise étant indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen, des cours d'anglais et/ou en anglais sont dispensés dans le cadre de la formation. La maîtrise de la langue anglaise est ainsi un critère d'évaluation du dossier, plus ou moins élevé selon les parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 Droit International et droit Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 DIDE est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière suivante :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international privé					6
ECUE : Droit international privé	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international privé	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Contentieux de l'Union Européenne					6
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Contentieux de l'Union européenne	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Droit International public					6
ECUE : Droit de la responsabilité internationale	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des organisations internationales	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international des espaces	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit des relations extérieures de l'UE	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : Droit international et européen du numérique	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					6
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Droit du contentieux international	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Méthode de recherche juridique	20 heures TD	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière suivante.

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du commerce					6
ECUE : Droit international du commerce	30 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international du commerce	15 heures TD	0,5	CC		
UE : Environnement et ressources					6
ECUE : Droit international et européen de l'environnement	30 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
ECUE : Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	20 heures CM	1	CT écrit	2 heures	
UE : Spécialisation					6
ECUE : Droit international et recours à la force	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international des migrations	30 heures CM	1	CT oral		
ECUE : DIE des droits de l'homme	20 heures CM	1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Anglais	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Méthode de l'argumentation juridique	30 heures TD	1	CC		

Article 2 : La détermination des enseignements est opérée en fonction du parcours d'inscription, pour les deux semestres, au moment de la campagne d'inscription pédagogique par la gestionnaire de scolarité. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année, tout éventuel changement de parcours n'étant autorisé qu'en fin d'année de master 1.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Cette demande est acceptée ou refusée par l'administration sur la base de l'examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 Droit international et droit européen est réalisé selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 1.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point, qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'Université Côte d'Azur, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20 ;
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20.

MASTER 2 SECURITE INTERNATIONALE, DEFENSE, INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Formation en alternance et formation continue

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Anne MILLET-DEVALLE

Professeur en droit public

Julien ANCELIN

Maître de conférences en droit public

Master adossé au Laboratoire de droit international et européen (LADIE EA 7414)

Présentation de la formation

Le Master 2 SIDIE forme, depuis 2000, des spécialistes de haut niveau ayant une vision globale des enjeux de la sécurité internationale, de la défense, de l'intelligence économique, dans les domaines du droit international et européen (en particulier en droit international humanitaire, droit des armes et biens technologies à double usage et compliance, droit des espaces), de l'économie de la défense, des politiques de défense nationale et européenne, ainsi que dans le domaine de la cybersécurité et de la sécurité des données, de l'influence et du renseignement. La formation est à la fois théorique et opérationnelle, les enseignements étant assurés, dans une logique de professionnalisation, par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de praticiens, et largement ouverte, dans le cadre d'un cycle de conférences, à des acteurs éminents du domaine de spécialisation (Ministère des Armées, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, fonctionnaires internationaux, industriels de la défense...).

Objectifs de la formation

Cette formation pluridisciplinaire offre à ses diplômés une solide culture théorique et pratique dans le domaine de la sécurité internationale.

L'acquisition de connaissances en matière d'enjeux juridiques -notamment en DIH ou dans les espaces maritime, extra-atmosphérique et cyber, politiques, économiques, ainsi que le développement de compétences en analyse géopolitique, mise en œuvre du droit des conflits armés, compliance et export control, traitement et protection des données, permet d'accéder à des fonctions d'analyse et de conception dans des administrations nationales et internationales, des organisations internationales, des ONG ainsi que dans des entreprises du secteur de la sécurité.

Insertion professionnelle

Les étudiants issus de cette spécialité peuvent prétendre exercer des métiers dans le domaine de la défense et de la sécurité et dans le domaine de l'intelligence économique, notamment :

Dans le domaine de la défense et de la sécurité :

Fonctionnaire d'État (ministère des Armées, de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Economie, douanes, TRACFIN, services de renseignements-...)

Fonctionnaire territorial

Accès sur titre à l'ESM de Saint-Cyr

Accès sur titre à des emplois d'officier air-terre-mer et dans la gendarmerie

Accès sur titre aux emplois d'analyste dans les différentes directions du ministère des Armées et de l'Intérieur

Accès sur titre aux emplois des organisations internationales compétentes en matière de sécurité (OTAN, OSCE, UE, ...)

Préparation proposée aux concours du commissariat des Armées, du renseignement ou du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (DU Droit et métiers de la diplomatie)

Dans le domaine de l'intelligence économique :

Veille juridique, *Due diligence*, analyse, responsable sûreté, sécurité de l'information, *Knowledge Manager*, auditeur en IE Lobbying, affaires publiques, négociations, communication d'influence dans les secteurs liés à la défense et notamment à la délégation générale pour l'armement les secteurs sensibles traditionnels dans les secteurs concurrentiels : énergie, agroalimentaire, télécommunications, avionique, automobile dans les collectivités territoriales et les organismes parapublics notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie (schémas régionaux d'Intelligence Economique), dans les grandes entreprises mais également dans les PME/PMI (spécialité visant à former des cadres juniors, aux compétences pluridisciplinaires ayant vocation à intégrer des équipes, ou des directions de l'Intelligence Économique)

Dans le domaine des exportations d'armements :

Export control

Compliance

Offsets

Dans le secteur humanitaire :

ONG/ associations, collectivités territoriales, fondations, organisations internationales, ... activités liées à la protection juridique dans le cadre du HCR, du CICR, ...

La spécialité est également ouverte, au titre de la formation continue, à des cadres, notamment militaires, désireux d'assurer leur reconversion dans des domaines où leurs compétences sont reconnues.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis.

L'admission se fait par sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit International Droit Européen sur la plateforme e-candidat en mai avec un résultat mi-juin sur <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue.

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès d'ASURE Formation ;

tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Accès aux étudiants en situation de handicap.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Certaines conférences et séminaires se déroulent en anglais.

PREPARER LE MASTER EN ALTERNANCE

RNCP N° 36113

Ce master proposé en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation permettra d'enrichir les acquis universitaires par une mise en application dans le cadre d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Sécurité Internationale, Défense, Intelligence Economique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Les étudiants disposent d'une salle de travail (214 bis) comportant une documentation spécialisée leur permettant de travailler sur leur projet professionnel encadré sous supervision des membres de l'équipe pédagogique.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (199 heures)

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Nombres d'heures	Noms enseignants	Coeff	CT/C	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit et économie de la défense						6
ECUE : Politique et organisation de la défense	15 h	A. Beaudouin, MCF HDR, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
ECUE : Economie de la défense	15 h	J. Malizard, Chaire Economie de défense – IHEDN Paris	2	CC		
UE : Intelligence économique						3
ECUE : IE et protection des données	25 h	O. Pommeret, consultant en IE / C. Clarinard, consultant en IE	2	CC		
UE : Export control et sanctions						3
ECUE : Contrôle et exportation d'armes et BTDU	15 h	G. Cavalazzi, Responsable Export-control, Airbus Group, Toulouse	1	CT écrit	1 h	

Conformité et sanctions internationales	10h		1	CT écrit	1 h	
UE : Sécurité humaine						6
ECUE : Droit du désarmement et de la non prolifération	20 h	A. Millet-Devalle, Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	2 h	
ECUE : Droit International Humanitaire	20 h	J. Tribolo -Ferrand MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						12
ECUE : Cycle de conférences et veille informationnelle	45 h	Intervenants extérieurs (40) + A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur (5h)	1	CC		
ECUE : Méthodologie du rapport de stage ou du mémoire	28 h	A. Millet-Devalle, Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur	1	CC		
Examens : épreuves écrites Droit du désarmement + Contrôle des exportations d'armes + Intelligence économique	6 h	A. Millet-Devalle, Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur				

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (172 heures)

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Nombres d'heures	Noms enseignants	Coef	CT/CC	Durée épreuve	ECTS
UE : Sécurité de l'espace						6
ECUE : Droit international et européen de la sécurité en mer	20 h	J.C. Martin, Professeur des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
ECUE : Enjeux juridiques de l'espace extra-atmosphérique	20 h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
UE : Méthodologie de l'analyse géopolitique						3
ECUE : Méthodologie de l'analyse géopolitique	20 h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CC+ CT écrit	3 h	
UE : Enjeux de sécurité européenne						6

ECUE : Défense et sécurité européenne	20 h	J.C. Martin, Professeur des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
ECUE : Cybersécurité européenne	20 h	Ilène Choukri, docteure en droit, avocate en droit du numérique, chambre arbitrale internationale	2	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						15
ECUE : Cycle de conférences et de veille informationnelle	45 h	Intervenants extérieurs (30h) + A. Millet-Devalle (15h)	1	CC		
ECUE : Stage	18 h		3			
OU Mémoire			4			
Examens : épreuves écrites Géopolitique + Sécurité en mer + cybersécurité	9 h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur et J.C Martin, Professeur, Univ. Côte d'Azur				

→ **Total des heures à l'université : 371 heures**

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR LexSociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Le rapport et sa soutenance à la suite du contrat de professionnalisation en entreprise sont notés sur 20.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Coût de la formation en contrat de professionnalisation uniquement : 14 € par heure soit 5194 euros.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail : Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, EDT

Moyens techniques : Salles avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Taux de réussite : 93.1 %

Taux d'insertion : 94 % à 30 mois ; 77 % à 6 mois.

(source : enquête OVE : [https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/\(T\(qqzne2jakk\)\)/r.aspx](https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/(T(qqzne2jakk))/r.aspx))

MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

1^{ère} et 2^{ème} ANNEE

Formation en Apprentissage

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Master 1 : Emmanuelle Le Corre-Broly

Master 2 : Pierre-Michel Le Corre

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 1^{ère} année et 2^{ème} année « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté.

Insertion professionnelle

Ce master (1&2) donne accès aux professions d'administrateurs et de mandataires judiciaires, après accomplissement d'un stage de 30 mois minimum.

- Donne accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- Propose une formation permettant une spécialisation en droit des entreprises en difficulté de futurs avocats.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 1 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'une licence, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'une licence en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier sur la plateforme Mon Master. En Master 1 Capacité d'accueil : 18 étudiants.

Il n'y a pas d'entrée directe en master 2.

Accès aux étudiants en situation de handicap. Pour toutes informations courriel : handicap@univ-cotedazur.fr
handicap@formasup-med.com

Le Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté en alternance - FICHE RNCP 38201

Ces 2 Masters se préparent uniquement **en alternance**, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.28.28

Web <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débutent la **première semaine de septembre** et se termineront la **deuxième quinzaine de mai**.

En alternance 1 semaine à l'université et 1 semaine en entreprise. (34 semaines au total)

. Le contrat d'alternance se déroulera :

- dans une étude d'administrateur ou de mandataire judiciaire
- dans un cabinet d'avocat spécialisé ou au sein d'un cabinet ayant un département droit des entreprises en difficulté
- dans un cabinet de restructuring
- dans les services contentieux d'un établissement de crédit au sein de l'équipe procédures collectives ou dans les services affaires spéciales de ce même établissement.
- Dans un cabinet d'expertise comptable ayant un pôle procédures collectives
- Dans un greffe de tribunal de commerce
- Dans toute entreprise dotée d'un service juridique ou contentieux confronté au droit des entreprises en difficulté »
- A la DGFIP
- Au service contentieux de l'URSSAF

Le **nombre d'heures d'enseignement** est d'environ 900 heures pour les deux années.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice en Master 1 et possiblement à distance en Master 2 avec les examens en présentiel.

I. Organisation

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master Administration et liquidation des entreprises en difficultés est composé de quatre semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM)

Programme des études

Matières Semestre 1	MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des affaires PPR		50	12	10	
Droit des procédures collectives (CT écrit 2h)		30		8	PM Le Corre (PR)
Surendettement des particuliers (CT écrit 2h)		20		2	P Cagnoli (Pr)
UE 2 Droit Privé		40	6	5	
Successions (CT écrit 2h)		20		3	Nouvel enseignant,
Droit de la copropriété (CT écrit 2h)		20		2	F Ghelfi (Mcf)
UE 3 Comptabilité-Fiscalité		65	6	11	
Grands principes comptables (CT écrit 2h)		45		8	V. Pérès (Mcf) et E. Walliser (Pr)
Fiscalité de l'entreprise (CT écrit 2h)		20		3	B Normand,
UE 4 Communication-Informatique		33	6	4	
Pratique de l'informatique (CT écrit 1h)		12		2	A. Millileri
Anglais (CCI)		15		2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Technique de communication		6		NN	G. Cesare-Giorgini (Mcf Droit
Total Semestre		188h	30		

Matières Semestre 2	MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des affaires PPR		55	9	11	
	Droit procédures collectives (CT écrit 2h)	30		7	PM Le Corre (Pr Droit)
	Droit du financement de l'entreprise (CT écrit 2h)	25		4	J. Olivier (Directeur du Contentieux Crédit Agricole)
UE 2 Matières juridiques auxiliaires		47	6	6	
	Introduction au droit de l'environnement (CT écrit 1h)	12		2	G. Leray (Pr)
	Droit pénal des affaires (CT écrit 2h)	20		2	F Ghelfi (Mcf)
	Introduction au baux commerciaux (CT écrit 1h30)	15		2	K. Kaigl (Ater)
UE 3 Gestion 1		50	6	5	
	Grands principes du contrôle de gestion (CT écrit 2h)	25		3	D. Elidrissi (MCF)
	Analyse des coûts sociaux (CT écrit 1h)	10		1	E. Saint-Germes (Mcf)
	Gestion budgétaire prévisionnelle (CT écrit 1h30)	15		1	M Ifergan
UE 4 Gestion 2		45	6	6	
	Gestion et analyse financières Grandes masses – Fonds de roulement (CT écrit 2h)	25		4	M Ifergan
	Comprendre et critiquer un business plan (CT écrit 1h)	10		1	Didier Coince
	Diagnostic et analyse de marché (CT écrit 1h)	10		1	Aurélié Bozza, (chef de projet, enseignante Skema)
UE 5 Langue étrangère		15	3	2	
	Anglais (CCI)	15		2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Total semestre 2		212h	30		

Matières Semestre 3	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Règles Générales des procédures collectives PPR		53	9	10	
	Ouverture - extensions – rétablissement professionnel (CT écrit 1h30)	13		2	D. Boustani (Mcf Droit)
	Les règles de la discipline collective Module 1 (CT écrit 2h)	25		6	PM Le Corre (Pr Droit et avocat)
	Continuation et cession de contrats (CT écrit 1h30)	15		2	E. Le Corre-Broly (MCF Droit 3h)
UE 2 Restructurations d'entreprise		50	6	7	
	Plans de sauvegarde et de redressement (CT écrit 2h)	20		2	B Ferrarii (Mcf)
	Contrat de travail et procédures collectives (CT écrit 2h)	30		5	C Gailhbaud (Mcf et avocate)
UE 3 Droit civil et procédures collectives		90	6	10	
	Droit des sûretés réelles et personnelles (CT écrit 2h)	40		4	E. Le Corre-Broly (Mcf Droit et avocat)
	Droit des contrats et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	D Boustani (Mcf)
	Procédure civile et procédures collectives (CT écrit 2h)	30		3	M Cagnoli

UE 4 Pratiques professionnelles (1 examen sur 1 matière choisie par l'équipe pédagogique)	42	6	2	
Pratique de la prévention (CT écrit 1h30)	12		2	G Berthelot, mandataire judiciaire
Mission des administrateurs judiciaires (CT écrit 1h30)	10		2	D. Boustani, Mcf
Pratique de la reconstitution d'actifs (CT écrit 2h)	20		2	JF Tognaccioli, avocat, S. Duhamel, avocat et M. Guastella, doctorant
UE 5 Langue étrangère -Initiation à la recherche	20	3	1	
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1	L. Redfern (prag)
Initiation à la Recherche	5			B Ferrari (Mcf)
Total S1 M2ALED	255h	30		
Matières Semestre 4	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient
UE 1 Droit des Affaires	38	6	5	
Droit des Sociétés et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	I. Parachkevova, Pr
Droit patrimonial de la famille et procédures collectives (CT écrit 2h)	15		2	L. Antonini-Cochin (Mcf) et C Henry (avocate général cours de cassation)
Financement de l'entreprise en difficulté	3		NN	Membre banque Thémis
UE 2 Matières juridiques auxiliaires	50	6	7	
Mesures d'exécution et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	P Cagnoli PR
Droit des biens et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	P Cagnoli PR
Administration Provisoire (CT écrit 1h30)	10		1	DE Meynet, administrateur judiciaire
UE 3 Droit interne des procédures collectives	55	3	9	
Cession d'entreprise (CT écrit 1h30)	15		2	D. Boustani (MCF)
Revendications et restitution (CT écrit 1h30)	15		2	E Le Corre-Broly (Mcf)
Règles de la discipline collective 2(CT écrit 2h)	25		5	PM Le Corre (PR)
UE 4 Aspects Sociaux et internationaux PPR	50	3	5	
Créances salariales (CT écrit 2h)	25		3	Ch. Gailhbaud, Mcf et avocat
Aspects internationaux (CT écrit 2h)	25		2	G. Cesare-Giorgini (Mcf Droit)
UE 5 Pratiques professionnelles (1 examen sur 1 matière choisie par l'équipe pédagogique)	45	6	2	
Mission des MJ -Réalisation d'actifs- Règles de Répartition (CT écrit 2h)	25		2	M. Guastella, Doctorant, allocataire de recherche
Déontologie (CT écrit 1h30)	10		2	A Leca (MJ)
Règles de la profession d'AJ-MJ (CT écrit 1h30)	10		2	G. Berthelot, mandataire judiciaire
UE 6 Langue étrangère	15	3	1	
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1	L. Redfern (prag)
UE 7 Mémoire		3	1	
Total S2 M2 ALED	253h	30		
Total année M2 Aled 508h				

Total général M1 400h + M2 ALED 508h= 908 heures CM

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master Administration et liquidation des entreprises en difficultés se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 8 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 9 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 10 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION

12500€ frais d'inscription par année de formation en apprentissage, l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 2022.23 : 90%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 83.3% en emploi, 16.7% en étude et 0% en recherche d'emploi

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/enquetes-et-statistiques>

**Direction de la mention de master Administration et liquidation des entreprises en difficulté
LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Universités (Section 01)**

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté n'exerçant plus

Consultant et formateur spécialisé en droit des entreprises en difficulté

Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction entre 2003 et 2018, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz

Création en mars 2005 et Direction scientifique depuis cette date de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais
Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 11^e éd. 2020, 3286 pages (ouvrage de référence en droit des entreprises en difficulté utilisé par le praticien de la matière)

Co- Auteur (avec E. le Corre-Broly) du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 9^e éd., 2020

Co-Directeur du master 2 Droit des entreprises en difficulté

LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Co- Auteur (avec P.-M. Le Corre) du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 9^e éd., 2020

Réseau ALUMNI

